



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9621^e séance

Mardi 30 avril 2024, à 16 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Guyana	M ^{me} Persaud
Japon	M ^{me} Shino
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
Sierra Leone	M. George
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, M^{me} Željka Cvijanović et M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : En juillet dernier, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix avait également été invité à présenter au Conseil de sécurité un exposé sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Depuis lors, nous avons observé des évolutions positives et d'autres inquiétantes.

Nous avons pris acte de la décision adoptée en mars par le Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine, sur la base de l'évaluation réalisée par la Commission européenne concernant les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine en matière de réformes législatives et judiciaires essentielles. Il existe un consensus parmi les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine sur le fait que l'intégration européenne est le meilleur moyen de garantir la stabilité et la prospérité futures du pays. Le projet européen représente désormais une occasion à nulle autre pareille pour le continent de jeter des ponts et de façonner un avenir stable et prospère, malgré les défis qui se posent actuellement.

Fort d'un engagement commun en faveur d'un avenir stable et pacifique, le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a sollicité, fin 2022, le soutien de l'ONU par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, du respect de la diversité, de la compréhension

et de la confiance, en particulier entre les jeunes femmes et les jeunes hommes de différentes communautés. Les initiatives soutenues par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui ont reçu un accueil favorable de la part du Secrétaire général, ont commencé à être mises en œuvre, en étroite collaboration avec les autorités à tous les niveaux et de concert avec les communautés dans l'ensemble du pays. Les projets sont axés sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que sur le dialogue communautaire.

Dans le même temps, nous avons été témoins ces derniers mois d'actions et de déclarations en contradiction avec ces évolutions positives. La Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, qui a effectué des visites officielles en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région au cours des dernières années, a fait part de ses préoccupations concernant les menaces répétées de sécessionnisme, la promotion des discours de haine, la négation du génocide et la glorification des criminels de guerre qui ont été condamnés par des tribunaux locaux et internationaux. Elle a récemment publié des déclarations sur les dangers de ces tendances et leurs conséquences à long terme sur la paix et la réconciliation dans le pays. Elle a souligné l'importance de régler les questions héritées du passé, notamment le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Une paix durable ne peut être obtenue qu'en favorisant la compréhension du passé par la recherche de la vérité et l'application du principe de responsabilité, ainsi qu'en s'attaquant aux causes profondes de cette violence et aux conséquences qu'elle continue d'avoir sur la société.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour internationale de Justice ont établi que des actes de génocide avaient été commis contre les musulmans de Bosnie-Herzégovine à Srebrenica et dans ses environs en juillet 1995. Le Secrétaire général n'a eu de cesse d'appeler chacun et chacune, dans la région et au-delà, à lutter contre les discours de haine, la rhétorique de la division et les récits véhiculant la méfiance et la peur. Il a déclaré : « Toutes les communautés, tous les dirigeants et toutes les organisations – y compris les médias – doivent prendre cet engagement ». De nombreuses personnes en Bosnie-Herzégovine accomplissent depuis des décennies un travail remarquable pour promouvoir la confiance et la réconciliation dans le pays. Bien entendu, il incombe au premier chef aux autorités et aux institutions à tous les niveaux d'aider l'ensemble de la société à aborder le passé de manière constructive, de faire montre de respect à l'égard de toutes les victimes

et de toutes les personnes qui ont survécu, et d'œuvrer en faveur d'un avenir prospère et pacifique pour tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais rappeler que l'ONU n'est ni signataire de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine ni membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. L'ONU est néanmoins déterminée à soutenir la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la réconciliation, de la consolidation de la paix et du développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Il donne maintenant la parole à M^{me} Cvijanović.

M^{me} Cvijanović (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil de sécurité et de vous faire part de mes opinions et observations sur la situation dans mon pays.

La présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine agit en tant que chef d'État tripartite. Je suis la membre élue de la présidence de la Republika Srpska, l'une des deux entités qui composent la Bosnie-Herzégovine. Pour rappel, les deux autres membres de la présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine sont élus par l'autre entité qui compose le pays, la Fédération de Bosnie-Herzégovine, ce qui montre clairement que la Bosnie-Herzégovine n'est pas une unité électorale unique lorsqu'il s'agit d'élire les institutions communes au niveau de l'État. Cela démontre également que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, qui figure à l'annexe 4 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, a été soigneusement élaborée pour mettre en place un système composé de deux entités hautement autonomes et de trois peuples constitutifs dotés d'importants mécanismes de partage du pouvoir, afin de veiller à ce que chacun des peuples constitutifs soit protégé de la domination d'un des autres groupes ethniques et à ce qu'ils puissent tous participer à la gouvernance du pays sur un pied d'égalité. Et c'est précisément ce principe d'égalité qui a été le principal garant de la paix et de la stabilité dans notre pays, et non pas la répression, le tutorat ou les interventions internationales, comme le prétendent souvent, à tort et à travers, ceux qui veulent justifier cet interventionnisme international et ce comportement colonial.

Je voudrais ici mettre l'accent sur certains des problèmes critiques qui ont pesé sur la Bosnie-Herzégovine et entravé ses progrès. Mais j'aimerais d'abord dire quelques mots sur la Republika Srpska et les positions de ses institutions, qui sont souvent présentées de manière erronée et tendancieuse par de nombreuses personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine.

La Republika Srpska n'a jamais violé l'Accord de Dayton ni le droit international. Au contraire, elle appelle au respect scrupuleux de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, partie intégrante du traité qui laisse la plupart des compétences entre les mains des deux entités et fournit à chacun des trois peuples constitutifs des mécanismes de sauvegarde pour la protection de leurs droits. En outre, le respect du droit international signifie que le Haut-Représentant doit être nommé selon les procédures prévues à l'annexe 10 de l'Accord et qu'il doit agir dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

La Republika Srpska n'a jamais enfreint l'état de droit. Au contraire, elle appelle au respect de notre Constitution et des procédures qu'elle prescrit, et plaide contre l'utilisation abusive ou le contournement de nos institutions et de nos règles constitutionnelles, comme c'est par exemple le cas avec l'actuel projet de résolution (A/78/L.67) sur une journée de commémoration de Srebrenica, proposé pour adoption à l'Assemblée générale sans aucune consultation préalable ni approbation par les institutions pertinentes et compétentes de la Bosnie-Herzégovine.

La Republika Srpska ne porte pas atteinte à la démocratie. Bien au contraire, elle insiste sur le fait que seules nos institutions démocratiquement élues sont habilitées à promulguer des lois et que ces lois ne peuvent ni ne doivent être imposées par des ressortissants étrangers non élus.

La Republika Srpska a toujours été attachée à la paix et à la stabilité et souhaite voir la Bosnie-Herzégovine comme un État véritablement démocratique et souverain, capable de promouvoir le dialogue interne afin de rechercher des solutions équilibrées et fondées sur la Constitution qui puissent convenir à tous et à toutes dans le pays. Malheureusement, les problèmes auxquels nous avons été confrontés ces dernières années ont menacé de saper non seulement notre Constitution, mais aussi la sécurité et la stabilité du pays et même de toute la région des Balkans occidentaux. Ceux qui persistent à maintenir le statut de quasi-protectorat de la Bosnie-Herzégovine, où l'état de droit et la gouvernance démocratique sont contournés et où les interventions étrangères autocratiques et colonialistes empêchent la réconciliation entre nos peuples, contribuent directement à ces menaces.

La paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine sont actuellement confrontées à plusieurs défis majeurs, dont la plupart sont manipulés ou créés par des acteurs politiques étrangers et nationaux qui cherchent à réécrire l'Accord de Dayton, la Constitution et les lois de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le droit international. Ces menaces à la

paix et à la stabilité peuvent être classées dans les catégories suivantes : ingérence dans la politique intérieure ou dans les processus politiques et démocratiques ; recours à la menace de la force ou de la violence ; non-respect de l'état de droit et violations du droit international ; et ingérence dans les élections et privation du droit de vote.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur ces défis et ces menaces.

Au cœur de tout différend en Bosnie-Herzégovine, on trouve un sujet de discorde fondamental, celui de la nature de l'État commun. En vertu de l'Accord de Dayton, comme historiquement, la Bosnie-Herzégovine ne pouvait fonctionner que par le biais d'un processus décisionnel consensuel dans lequel chacun des trois peuples était protégé contre la mise en minorité des représentants des deux autres peuples. Malheureusement, alors que les peuples serbe et croate et leurs représentants élus se sont toujours battus pour le respect de l'Accord de Dayton tels qu'il a été rédigé et signé, les Bosniaques et leurs représentants élus ont privilégié un État beaucoup plus unitaire et centralisé, et l'objectif politique bosniaque de centralisation de la Bosnie-Herzégovine a souvent été soutenu et favorisé par des acteurs étrangers dans notre pays.

Au fil d'années de décrets illégaux et de coercition, le Haut-Représentant a considérablement modifié la structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine établie dans le cadre de l'Accord de Dayton. En effet, par ses actions, le Haut-Représentant s'est immiscé dans les processus et débats démocratiques internes des représentants élus et légitimes des peuples et entités constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant, se rangeant principalement du côté des aspirations bosniaques à un État centralisé, a violé des dispositions essentielles de l'Accord de Dayton prévoyant la protection et l'égalité des peuples constitutifs, déstabilisant ainsi la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Tous les États souverains et tous les représentants démocratiquement élus sont protégés de toute ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures par la Charte des Nations Unies et par de nombreux traités et lois internationaux. Malheureusement, certains diplomates étrangers en Bosnie-Herzégovine, ainsi que M. Christian Schmidt, qui se présente comme une sorte de croisement entre un gouverneur colonial et un despote classique, n'ont cessé de s'ingérer dans les processus démocratiques et décisionnels internes de la Bosnie-Herzégovine, et ce de manière de plus en plus destructrice. Cette ingérence a sapé, au niveau des instances communes de la Bosnie-Herzégovine, le consensus politique qui avait guidé et alimenté les progrès du pays sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Un consensus sur

l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne est la seule question importante qui permette des compromis difficiles et un accord entre toutes les forces politiques et tous les dirigeants élus du pays. En tant que tel, il est essentiel au maintien de la paix et de la stabilité au sein de notre État commun.

D'autres acteurs étrangers, tels que le Conseil de mise en œuvre de la paix, qui ne relève pas du droit international, puisqu'il n'a pas été envisagé par l'Accord de Dayton, et certains diplomates accrédités en Bosnie-Herzégovine, se sont également ingérés dans les affaires intérieures du pays et, par cette ingérence, ont soutenu les actions illégales du Haut-Représentant. Même le projet de résolution proposé à l'Assemblée générale concernant une journée de commémoration de Srebrenica est un exemple flagrant de la manière dont l'ingérence étrangère et le manque de respect pour la Constitution de la Bosnie-Herzégovine nuisent à la paix et à la stabilité. Le projet de résolution, rédigé par certains pays et par l'Ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zlatko Lagumdžija, témoigne d'un mépris total pour la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et pour la présidence de la Bosnie-Herzégovine, qui est la seule habilitée à formuler la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine. Le projet de résolution n'a fait l'objet d'aucune discussion ni d'aucune autorisation de la part de la présidence et il n'existe aucun consensus au sein de nos peuples ou à quelque niveau de gouvernance que ce soit sur le texte du projet de résolution, qui n'a pas été dévoilé et a été caché à dessein au public. La plupart des gouvernements des membres du Conseil savent très bien que cette action est contraire à l'Accord de Dayton, mais ils ont simplement décidé de ne pas en tenir compte.

Certains Membres de l'ONU estiment que le projet de résolution est anodin et qu'il s'agit d'un acte de compassion humaine. Cependant, il est clair que l'intention qui se cache derrière ce texte est loin d'être anodine. Dans une interview accordée à une chaîne de télévision de Sarajevo le vendredi 26 avril, M. Francis Boyle, conseiller juridique des dirigeants politiques bosniaques, a déclaré qu'une fois que l'Assemblée aurait adopté le projet de résolution, toutes les forces dites pro-bosniaques devraient s'unir pour l'utiliser pour mettre fin à la Republika Srpska. Cette déclaration dangereuse traduit malheureusement un objectif qui prévaut chez de nombreux dirigeants politiques bosniaques et montre clairement que le projet de résolution compromettrait la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Il n'est pas étonnant que ce type d'ingérence étrangère sape les négociations et les compromis en Bosnie-Herzégovine, car elle favorise toujours une partie, les Bosniaques.

Alors que les responsables de la Republika Srpska parlent de la nécessité de maintenir la paix et la stabilité et de régler toutes les questions politiques en suspens par le biais des institutions démocratiques, nous entendons des menaces et des déclarations militaristes de la part de diplomates occidentaux à Sarajevo qui cherchent à susciter la peur chez les Serbes, tout en accréditant l'espoir des forces radicales parmi les dirigeants politiques bosniaques selon lequel l'OTAN peut résoudre le problème de la Republika Srpska en l'éliminant.

Dans le même temps, des responsables bosniaques comme Zukan Helez, Ministre de la défense de la Bosnie-Herzégovine, et Ramo Isak, Ministre de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, menacent ouvertement de recourir à la violence et à la guerre. Parmi les nombreuses déclarations incendiaires de M. Helez, deux des pires exemples ont été son affirmation selon laquelle il est en train de créer une force militaire de réserve en Bosnie-Herzégovine et son appel à l'introduction d'une formation au maniement des armes dans les écoles de la Bosnie-Herzégovine. M. Isak, quant à lui, a déclaré qu'il « dirigerait 10 corps de combattants pour éliminer la Republika Srpska ».

Il convient de noter que les menaces et appels à la violence de ce type sont rarement condamnés par M. Schmidt ou par les ambassadeurs étrangers en Bosnie-Herzégovine. Il convient également de souligner que le danger imminent que représentent les cellules terroristes de l'islam radical menace la paix non seulement en Bosnie-Herzégovine et dans les Balkans occidentaux, mais dans toute l'Europe. Il y a deux semaines à peine, les forces de l'ordre de la ville de Zenica ont arrêté, dans l'entité de la Fédération, une personne soupçonnée de faire partie d'un groupe islamiste radical. Les médias locaux de Bosnie-Herzégovine ont également indiqué, récemment, que le Ministre de la défense, M. Helez, avait autorisé, à Mostar, des étrangers et des individus locaux associés au mouvement radical wahhabite à utiliser des champs de tir appartenant aux forces armées de la Bosnie-Herzégovine.

C'est d'autant plus dangereux et irresponsable que, depuis de nombreuses années, la Bosnie-Herzégovine est qualifiée, dans les médias étrangers et les rapports internationaux relatifs à la sécurité, comme la source la plus prééminente de terrorisme jihadiste en Europe. De nombreux gouvernements occidentaux, entre autres sources, ont fait part de leur inquiétude quant aux menaces terroristes émanant de Bosnie-Herzégovine. Ainsi, l'an dernier, le Département d'État des États-Unis écrivait : « Des groupes terroristes continuent de fomenter de possibles attentats en Bosnie-Herzégovine ». En 2021, le Président français Emmanuel Macron, évoquant la présence de jihadistes en Bosnie-Herzégovine, a qualifié

le pays de « bombe à retardement ». Selon les données publiées par le Wilson Center, à Washington, de tous les pays européens, la Bosnie-Herzégovine est celui qui compte le plus grand nombre par habitant de citoyens partis livrer le jihad en Syrie et en Iraq.

Nous le savons tous, l'état de droit est une condition incontournable pour la paix et la gouvernance démocratique. Malheureusement, il est constamment violé et méprisé en Bosnie-Herzégovine, en particulier par M. Schmidt et ses soutiens et complices dans certaines ambassades étrangères. L'état de droit est également au cœur du processus d'intégration à l'Union européenne, or les représentants de l'Union et de ses États membres, qui insistent en permanence sur l'importance de le respecter, se contentent de critiquer du bout des lèvres ses violations constantes par M. Schmidt.

M. Schmidt et ses partisans prétendent qu'il dispose de pouvoirs exécutifs, judiciaires et législatifs et qu'il n'a aucun compte à rendre aux institutions gouvernementales ou au tribunaux de Bosnie-Herzégovine. En d'autres termes, ils affirment qu'il a un pouvoir absolu, sans la moindre obligation d'en répondre. Difficile de réconcilier cela avec une conception un tant soit peu normale de l'état de droit.

Affront plus affirmé encore à la primauté du droit, M. Schmidt a modifié le Code pénal de la Bosnie-Herzégovine afin de s'en servir comme d'une arme pour punir quiconque désobéit à ses diktats. Actuellement, le Président démocratiquement élu de la Republika Srpska, ainsi qu'un agent public, sont poursuivis pour s'être acquittés de leurs responsabilités constitutionnelles et juridiques en contrevenant des ordres illégaux de M. Schmidt.

L'état de droit est aussi mis à mal par la menace et l'emploi de sanctions unilatérales par les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. Ces menace et emploi de sanctions servent à intimider des élus et autres fonctionnaires, ainsi que leurs familles, des entreprises privées et même les médias. Tout dirigeant qui refuse de plier devant M. Schmidt ou d'accepter des modifications illégales à l'Accord de Dayton est ouvertement et constamment visé par des sanctions. Elles sont décidées sans procédure régulière, c'est-à-dire sans accusation formelle ni la moindre comparution devant un juge ou un tribunal.

Les banques sont obligées de clôturer des comptes et de refuser des services à des personnes qui n'ont pas été formellement accusées d'un quelconque délit. Il s'agit là d'un comportement courant dans le domaine de la criminalité organisée, et qui ne ressemble en rien à la conduite d'États démocratiques favorables à l'ordre juridique international ou à l'état de droit. Ce comportement anarchique flagrant et ce mépris absolu de l'état de droit de la part

de M. Schmidt, de ses complices en Bosnie-et-Herzégovine et de ses soutiens dans divers gouvernements érodent l'ordre constitutionnel tout entier en Bosnie-Herzégovine, affaiblissent les institutions gouvernementales et balaient d'un revers de main la volonté des citoyens de notre pays. Il ne fait aucun doute que ce comportement est une menace pour la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Outre les violations de l'Accord de Dayton, du droit international, de la Constitution de Bosnie-Herzégovine et de l'état de droit que je viens d'évoquer, des efforts sont déployés en permanence pour priver les électeurs de leur droit de vote en Bosnie-Herzégovine. Le dernier décret en date de M. Schmidt a imposé des changements au droit électoral en Bosnie-Herzégovine, dans une tentative patente de porter atteinte aux prochaines élections locales et d'en truquer les résultats. Elle a beau avoir été présentée comme une modification technique de la loi électorale afin de garantir une plus grande intégrité des élections, cette décision est en réalité politique et remet en question l'intégrité du processus électoral tout entier, en confiant le contrôle effectif à un étranger non élu susceptible de l'influencer. Une fois de plus, M. Schmidt viole l'Accord de Dayton en transférant l'autorité du Gouvernement de l'entité à un organisme d'État centralisé, la Commission électorale centrale, qui manque autant de légitimité que de légalité.

De surcroît, il viole le droit du travail – c'est très important – en prolongeant le mandat des membres de la Commission électorale centrale au-delà des seuils légaux et obligatoires de départ en retraite. La Commission électorale centrale est habilitée à contourner les tribunaux puisque M. Schmidt lui a donné mandat de punir directement toute perception de violation de sa loi électorale. Par ce même diktat, il prive certains citoyens de Bosnie-Herzégovine de leur droit constitutionnel et juridique d'être candidats à des fonctions électives, qui plus est sans procédure régulière ni recours légal.

Lorsque l'Assemblée nationale de la Republika Srpska et les représentants élus ont pris des mesures juridiques pour protéger l'Accord de Dayton et l'intégrité des élections locales en Republika Srpska, les élus ont été ouvertement menacés de révocation forcée et de diverses sanctions par M. Schmidt et ses complices. Fondamentalement, en privant les élus et les institutions gouvernementales de leurs autorités et responsabilités constitutionnelles, il prive de leurs droits électoraux les électeurs de Bosnie-Herzégovine.

Chaque fois que Christian Schmidt impose l'un de ses décrets, ridiculisant l'ordre constitutionnel démocratique de la Bosnie-Herzégovine et les termes de l'Accord de

Dayton, il déstabilise la Bosnie-Herzégovine. Les décrets répressifs, injonctions irresponsables, menaces et autres ingérences de M. Schmidt ont provoqué crise après crise en Bosnie-Herzégovine. Les mesures et déclarations récentes des responsables de la Republika Srpska, que certains États étrangers ont condamnées, ont toutes été provoquées, comme on pouvait s'y attendre, par les agissements manifestement illégaux de M. Schmidt. Le fait est que, lorsque des personnes extérieures, comme M. Schmidt ou ceux qui le soutiennent, se livrent à des actions clairement abusives et illégales et cherchent à affaiblir et sanctionner, voire à emprisonner, nos dirigeants démocratiquement élus, les conséquences sont naturellement prévisibles : les citoyens de la Republika Srpska et leurs représentants élus ne peuvent que s'insurger contre ces actes répréhensibles.

Il est évident que les violations continues de l'Accord de Dayton par M. Schmidt et ses complices nationaux et internationaux représentent des menaces pour la paix et compromettent directement la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Ces violations doivent être condamnées de toutes les manières possibles et il faut y mettre fin le plus rapidement possible.

Je demande à tous les membres du Conseil de continuer, avec une vigueur renouvelée, de soutenir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Cvijanović de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Schmidt.

M. Schmidt (*parle en anglais*) : Je remercie vivement le Conseil de sécurité me donner l'occasion de prendre la parole. En ma qualité de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, j'ai pour mandat de superviser la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes. C'est ma responsabilité, et c'est ce dont je rends compte au Secrétaire général et au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a réaffirmé à plusieurs reprises son appui à mon bureau, notamment dans ses résolutions 1031 (1995) et 1144 (1997).

Cela étant posé, j'attends avec intérêt le débat semestriel du Conseil de sécurité qui aura lieu le mois prochain. En amont de ce débat, j'ai déjà soumis mon rapport, le soixante-cinquième sur la Bosnie-Herzégovine. À cette occasion, j'aurai l'honneur de présenter au Conseil un exposé complet sur l'évolution de la situation et, plus important encore, sur les tendances des six derniers mois.

Outre cet exposé à venir, le thème de la séance extraordinaire d'aujourd'hui appelle une intervention supplémentaire de ma part. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de présenter mon analyse et je le ferai sous peu.

Malheureusement, la lettre de M^{me} Cvijanović, dont nous avons pris connaissance, n'est pas fidèle aux faits et ne donne pas une interprétation correcte des fondements juridiques de la Bosnie-Herzégovine. Il va sans dire que je ne vais pas répondre aux propos que nous venons d'entendre, que je qualifierais d'insultes. On ne parle pas ainsi d'autrui dans cette enceinte. Nous sommes dans une enceinte où l'on doit parler avec autrui. J'appelle donc à plus de précision et d'exactitude. Malheureusement, je constate que jusqu'à présent, seules des interprétations erronées et de mauvaise foi ont été présentées. Je tiens à le souligner, le respect de l'Accord de paix de Dayton exige que je sois le garant de l'existence des entités qui font constitutionnellement partie du sujet de droit international qu'est l'État de Bosnie-Herzégovine. Il s'agit de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, ainsi que du district de Brčko, qui est un condominium, conformément à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et personne n'a l'intention de dissoudre l'une ou l'autre de ces composantes. Je ne connais pas le professeur auquel M^{me} Cvijanović faisait référence, mais nous pouvons convenir qu'il a tout à fait tort. La Republika Srpska fait partie intégrante de la Bosnie-Herzégovine.

L'Accord de paix est-il menacé ? Oui. Le Président et d'autres responsables de l'entité Republika Srpska attaquent fréquemment Dayton en faisant sans cesse des discours incendiaires sur la dissolution de l'État. La séparation de la Republika Srpska de la Fédération de Bosnie-Herzégovine était un acte sécessionniste, quel que soit le nom qu'on lui donne. Le Président de la Republika Srpska, Milorad Dodik, a récemment déclaré publiquement que « les Bosniaques peuvent avoir 25 % du territoire. Le reste ne leur appartient pas », ce que certains ont considéré comme un appel au nettoyage ethnique.

C'est peut-être dans cette enceinte que nous pouvons parler de ce qu'on entend par colonialisme. Au minimum, il s'agit d'une mesure fondamentalement anti-Dayton et anti-constitutionnelle, et d'un rejet de la promesse de l'Accord de paix d'une société multiethnique, avec un État et deux entités. L'intégrité territoriale, la souveraineté et le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine sont-ils menacés ? Oui. À titre d'exemple, M^{me} Cvijanović, qui s'est présentée comme l'un des trois membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, un membre actif, s'est jointe en septembre 2023 à des appels provocateurs pour rejeter et bloquer la ligne de démarcation administrative entre les entités – la ligne de démarcation entre les deux entités conformément à l'Accord de paix de Dayton – dans une tentative d'établir une frontière internationale là où il n'y en a pas. Cela va à l'encontre de l'Accord de paix de Dayton. Je l'ai rappelée à l'ordre. Par

extension, y a-t-il des menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine ? Malheureusement, dans leur évaluation de la stabilité, l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) et le Haut-Représentant, qui sont des institutions créées au titre de l'Accord de Dayton, sont d'accord quant au fait qu'il y a des tentatives délibérées de porter atteinte à la paix et à la stabilité.

Selon l'évaluation officielle de l'EUFOR ALTHEA, « la situation en matière de sécurité s'est progressivement stabilisée sur le plan militaire, mais il y des problèmes découlant des tensions politiques entre les parties prenantes ». Je constate que ces tensions sont attisées par les déclarations et les actions des représentants de la Republika Srpska. Nous en avons eu un avant-goût il y a quelques minutes. Heureusement, ces dangers ne se sont pas traduits jusqu'à présent par des actes de violence. En outre, j'ai le regret d'informer le Conseil que des actes de violence ont été commis à plusieurs reprises contre des rapatriés, toutes origines ethniques confondues. Cela nous préoccupe vivement.

En ma qualité de Haut-Représentant, je pense que la Bosnie-Herzégovine peut sombrer dans une grave instabilité politique. Mais on peut éviter un tel scénario en agissant de manière à satisfaire pleinement aux exigences énoncées dans l'Accord de Dayton, en particulier à un moment où l'Union européenne offre une voie vers l'intégration européenne.

Je pense également qu'il s'agit avant tout d'une conséquence des discours et des actions des dirigeants politiques et institutionnels de la Republika Srpska visant à détruire l'Accord de paix. Je vois au contraire une possibilité d'avancer ensemble, et j'ai trouvé de nombreux exemples de voix qui y sont favorables au sein de la Republika Srpska.

Les avertissements d'escalade qui nous sont présentés aujourd'hui sont trompeurs. Ceux qui sont eux-mêmes à l'origine de cette escalade devraient s'abstenir de porter de tels jugements. Nous assistons à une usurpation systématique du cadre constitutionnel, juridique et institutionnel de l'État, qui sape le fonctionnement de ses institutions et le prive de sa souveraineté. C'est le principal défi que nous devons essayer de relever par la législation, si nécessaire, comme le prévoit l'annexe 4 de l'Accord de paix de Dayton, qui contient la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Nous devons garantir l'égalité de traitement et de droits pour tout le monde.

Les gardiens de l'Accord de paix et de l'ordre juridique constitutionnel sont actuellement pris pour cible. Le discours utilisé est également incompatible avec l'Accord de paix. À cet égard, j'appelle l'attention sur les défis posés

par le révisionnisme historique, la négation du génocide et d'autres crimes de guerre, la glorification des criminels de guerre et les appels persistants en faveur de la dissolution de la Bosnie-Herzégovine, qui ont créé un environnement propice à la division.

Après de longues années d'inactivité des organes parlementaires responsables, j'ai eu l'occasion de mettre en œuvre les propositions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme en ce qui concerne l'intégrité des élections et, conformément à l'Accord de paix de Dayton, j'ai ajouté qu'aucun criminel de guerre condamné – qu'il ait été reconnu coupable de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre – ne devrait être autorisé à se présenter comme candidat à des fonctions publiques car, comme je l'ai indiqué lors de mon précédent exposé devant le Conseil (voir S/PV.9319), je pense que cela aurait une incidence négative sur la société.

La situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est certes stable, mais fragile, comme nous le voyons. Heureusement, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réponse aux provocations. Le Haut-Représentant et l'EUFOR ALTHEA restent des instruments de paix indispensables. Lorsque la voie de l'intégration européenne atteindra enfin sa phase finale, ils devront déterminer s'il faut réexaminer l'Accord de Dayton. Mais pour l'instant, ils doivent être soutenus et renforcés, notamment pour envoyer un message fort de réconfort et de confiance aux citoyens de Bosnie-Herzégovine, un pays qui s'efforce de devenir membre de l'Union européenne. Il s'agit d'un bon moyen de lui assurer un avenir prometteur, et cela ne peut se faire que sur la base de l'Accord de paix de Dayton et d'un attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au caractère multiethnique des promesses qu'il contient. Le chemin à parcourir est long et semé d'embûches, et le pays n'a pu en arriver là que grâce à l'Accord de paix, qui constitue le fondement indispensable d'un avenir pacifique en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Il a permis d'obtenir de bons résultats jusqu'à présent. Il a mis fin à la guerre et aux souffrances. Nous pensons donc que nous devons consacrer tous nos efforts à poursuivre dans cette voie.

Je saisis cette occasion pour rappeler à tous les acteurs politiques leur obligation de respecter pleinement l'Accord de paix et leurs obligations conventionnelles de coopérer avec mon Bureau. Il est indispensable que tous les citoyens du pays aient confiance dans la stabilité, la démocratie, l'intégrité et la perspective d'un avenir de paix pour eux-mêmes et la prochaine génération. Les lettres comme celle envoyée par M^{me} Cvijanović vont à l'encontre du devoir solennel de tous ceux et de toutes celles qui occupent des postes à responsabilité d'œuvrer

pour le bien-être du pays. Ce n'est pas aux personnes assises et s'exprimant aujourd'hui dans cette salle que nous devons nous adresser, mais plutôt aux personnes dont la confiance dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine est remise en question. Nous devons tous travailler ensemble pour relever ce défi de manière positive et constructive.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Schmidt de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé, et nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M^{me} Željka Cvijanović, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine issue de la Republika Srpska, et de M. Marko Djurić, Envoyé spécial du Président de la Serbie.

La Russie a demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui en raison d'une nette détérioration de la situation déjà fragile en Bosnie-Herzégovine, qui risque bientôt de se dégrader encore davantage. M^{me} Cvijanović, membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, a adressé une lettre aux membres du Conseil de sécurité, y compris à la Fédération de Russie, demandant l'organisation d'une séance d'urgence du Conseil en raison de faits nouveaux importants survenus en Bosnie-Herzégovine, dont elle représente une partie, qui pourraient compromettre le fonctionnement et la stabilité du pays. Cette lettre est certes inhabituelle, car M^{me} Cvijanović n'est pas le chef de l'État actuel. Mais la structure politique de la Bosnie-Herzégovine est également inhabituelle, car la responsabilité de l'avenir du pays incombe à une présidence tripartite, le poste de chef de l'État étant occupé à tour de rôle par chacun des membres pour une période de huit mois. La lettre de M^{me} Cvijanović est clairement le signe d'une préoccupation particulière au sein de la population serbe du pays et une tentative de prévenir une situation négative. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous ne pouvons rester indifférents à ces appels à l'aide.

Nous entendons souvent dire dans cette salle que le Conseil doit prévenir les conflits, et de nombreux États affirment que cette question figure parmi leurs priorités, et le Secrétaire général s'exprime souvent à ce sujet. Selon nous, la situation en Bosnie-Herzégovine est précisément le type de cas où le Conseil peut faire ses preuves en matière de prévention. La guerre de Bosnie a coûté la vie à 100 000 personnes et constitue l'un des chapitres les plus controversés de l'histoire en termes de la réaction de la communauté internationale, y compris le comportement

inacceptable et criminel des forces des Nations Unies sur le terrain. Dans cette guerre, il n'y avait pas, d'un côté, que des bisounours et des innocents, et de l'autre, que des sanguinaires et des méchants. Chaque camp avait des comptes à régler, et les événements de Srebrenica ne sont pas le seul épisode sanglant de cette guerre. Nous pensons que l'ONU ne doit pas répéter les mêmes erreurs et que le Conseil doit réagir à la situation. En tant que l'un des garants de l'Accord de Dayton et membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et du Conseil de sécurité, la Russie n'a pas le droit de fermer les yeux sur la situation. À cet égard, nous remercions la présidence maltaise d'avoir organisé la présente séance.

Il y a près de 29 ans, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes mettaient fin à un conflit interethnique meurtrier. Depuis près de 30 ans, cet accord assure la sécurité dans la région. Cependant, les événements de ces dernières années, et surtout de ces derniers mois, témoignent clairement de violations systématiques et flagrantes des principes fondamentaux de l'Accord, qui continuent de se produire. Nous en avons mentionné un certain nombre au Conseil de sécurité, tout comme M^{me} Cvijanović l'a fait aujourd'hui.

Tout d'abord, la Bosnie-Herzégovine est dans une large mesure privée du statut d'État souverain et indépendant. Franchement, il est difficile de comprendre qu'au XXI^e siècle, au cœur de l'Europe et en présence d'institutions démocratiquement élues, un citoyen allemand s'autoproclamant Haut-Représentant ait le dernier mot sur ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine. De facto, M. Schmidt agit au nom d'un petit groupe d'États étrangers, dans l'intérêt desquels il n'hésite pas à utiliser les prétendus pouvoirs de Bonn. Grâce à eux, il peut abroger ou faire appliquer n'importe quelle loi. En bref, il se comporte en monarque absolu et, en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, les défenseurs occidentaux de la démocratie l'encouragent au lieu de le réprimander. En deux ans et demi, il a réussi à créer dans le pays des divisions plus profondes que quiconque avant lui. Il convient d'ailleurs de noter que ce sont les États-Unis et le Royaume-Uni qui ont exigé la présence de cet « autocrate bosniaque » autoproclamé à la présente séance, imposant son expertise aux membres du Conseil de sécurité. Nous parlerons plus en détail de la situation concernant M. Schmidt, qui laisse à désirer, lors d'une autre séance à la mi-mai.

Pour citer un autre exemple, des juges étrangers nommés arbitrairement depuis l'étranger continuent de siéger à la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine. En 2023, le statut de la Cour constitutionnelle, qui exigeait qu'au moins un juge de chaque peuple constitutif participe à la prise de décision, a été réécrit au moyen d'une manipulation ingénieuse et en violation de la loi

applicable. Il n'y a désormais plus que six juges au lieu de neuf. Il n'y a aucun Serbe et les Croates ne sont représentés que par un seul membre. Quelles que soient les qualifications des juges étrangers, cette tutelle extérieure exercée sur un État souverain s'apparente aux pires pratiques coloniales. Nous invitons les membres du Conseil et toutes les personnes présentes à réfléchir à ce qu'ils ressentiraient si un tel système était mis en œuvre dans leur pays.

La situation en Bosnie-Herzégovine, qui est déjà extrêmement tendue du fait des éléments que j'ai mentionnés, risque d'échapper à tout contrôle en raison des activités provocatrices du Représentant permanent de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons tous que celui-ci et certains de ses soutiens occidentaux promeuvent actuellement un projet de résolution (A/78/L.67) sur les événements de Srebrenica à l'Assemblée générale. Ce projet a été élaboré sans le consentement nécessaire de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, ce qui constitue une violation de la Constitution, et donc de l'Accord de Dayton, qui est la loi suprême du pays. Selon la Constitution, qui a été bafouée sans vergogne, les décisions en matière de politique étrangère doivent être prises par consensus par les trois membres de la présidence. Il est scandaleux et inacceptable que deux membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le Ministre des affaires étrangères et le Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, aient soudainement oublié la nécessité d'obtenir le consentement des trois peuples constitutifs lorsqu'ils ont commencé à promouvoir cette initiative plus que provocatrice. Et comme nous l'a dit aujourd'hui M^{me} Cvijanović, près d'un tiers de la population de la Bosnie-Herzégovine s'y oppose catégoriquement, comme l'ont montré les milliers de Serbes qui ont choisi de manifester dans le pays. Il ne fait aucun doute que ces actions sont purement politiques, violent délibérément l'Accord de paix et usurpent de manière flagrante les fonctions de la présidence de la Bosnie-Herzégovine en vertu de l'Accord de Dayton. Leurs conséquences pour le pays sont difficiles à imaginer et il n'est pas exclu qu'elles ne se limitent pas à la Bosnie-Herzégovine et qu'elles déstabilisent l'ensemble de la région des Balkans.

Le fait que l'Allemagne, un pays qui, au XX^e siècle, pendant la Seconde Guerre mondiale, a perpétré le pire génocide de l'histoire de l'humanité, soit le chef de file de la promotion de ce projet de résolution extrêmement dangereux est le comble du cynisme. Ce fait monstrueux restera à jamais gravé dans l'histoire du monde. Il est également difficile d'oublier que l'Allemagne a joué un rôle très actif dans la chute de la Yougoslavie et que les premiers vols de combat après la Seconde Guerre mondiale ont été effectués par des avions allemands en 1995 pour bombarder Sarajevo.

Le projet de résolution de l'Assemblée générale sur Srebrenica est un document unilatéral et politisé qui n'a rien à voir avec l'objectif déclaré de faire vivre la mémoire des victimes de la tragédie de 1995 en vue de parvenir, comme on dit, à la réconciliation nationale. Il est clair que les auteurs du projet de résolution cherchent à établir, sous la forme d'un document de l'Assemblée générale, une version des événements historiques qui ne sert que leurs intérêts. Le projet de résolution ne favorise en rien la réconciliation interethnique en Bosnie-Herzégovine, sans parler du fait que sa mise aux voix pourrait entraîner une réaction en chaîne dans le monde entier. Il suffit de penser à tous les peuples qui, dans le monde entier, ont des choses à cacher, des blessures qui ne sont pas encore totalement cicatrisées et des griefs persistants les uns envers les autres. Nous exhortons les pays qui ont lancé et promu le projet de résolution à penser à la responsabilité qui leur incombe. Les blessures de la société bosniaque sont beaucoup trop récentes et les problèmes du pays trop graves pour que ce projet de résolution soit soumis à l'Assemblée générale. Les peuples de la Bosnie-Herzégovine doivent d'abord parvenir à un consensus entre eux sur leur propre évaluation de leur histoire. Nous sommes catégoriquement opposés au projet de résolution et appelons tous les États dotés de bon sens à faire de même.

Nous nous attendons à ce que les États occidentaux critiquent vivement notre position aujourd'hui. Nous aimerions croire que leurs discours sournois et leurs belles paroles ne tromperont personne. Nous connaissons tous de nombreux exemples d'ingérence occidentale dans les affaires d'États souverains. Il convient de rappeler que dans les seuls Balkans, les membres de l'OTAN ont bombardé le territoire de l'ex-Yougoslavie à deux reprises, d'abord en 1995, ce qui est directement lié à la question à l'examen aujourd'hui, puis en 1999. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'examiner la responsabilité des membres de l'OTAN pour les crimes commis, selon la logique des gouvernements occidentaux, le droit international n'existe tout simplement pas. Personne n'a encore été tenu pour responsable de l'agression contre la Yougoslavie souveraine. Cependant, par prudence, les pays occidentaux font tout ce qu'ils peuvent pour éviter lâchement d'aborder cette question. Nous l'avons tous constaté en mars, lorsque nos collègues occidentaux ont tout simplement bloqué l'initiative de la Russie visant à organiser une séance du Conseil de sécurité pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie (voir S/PV.9587). S'agissait-il d'une question de procédure ? Ce n'était manifestement pas le cas. Et c'est là une parfaite illustration de l'hypocrisie occidentale. En effet, nos collègues français, faisant abstraction des conséquences régionales persistantes de ces événements, ont appelé à laisser l'histoire aux historiens, mais nous

n'avons pas entendu de tels appels dans le cas du projet de résolution sur Srebrenica, qui porte sur des événements qui se sont déroulés quatre ans plus tôt.

Le fond du problème, et la raison pour laquelle nous avons proposé la tenue de la présente séance, est que les principes de souveraineté et d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine énoncés dans l'Accord de Dayton, que Sarajevo et les gouvernements occidentaux aiment tant invoquer, ont en fait été violés depuis longtemps par ces mêmes parties. Celles-ci font maintenant tout leur possible pour faire avancer la centralisation de l'État, ce qui va totalement à l'encontre du modèle polycentrique d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique, conformément à l'Accord de Dayton approuvé par le Conseil de sécurité. Les principes de la coexistence des peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine et de leur égalité dans la prise de décisions, énoncés dans l'Accord de Dayton, sont fondamentaux pour la structure postconflictuelle, l'architecture administrative interne de l'État et le système visant à équilibrer les intérêts des Bosniaques, des Serbes et des Croates.

Il est difficile d'ignorer que les mesures occidentales visant à saper ces fondements ont entraîné une augmentation sans précédent des désaccords interethniques et que le règlement post-conflit est dans l'impasse. En réalité, les médiateurs occidentaux déguisés en agneaux s'efforcent d'attiser le conflit et cherchent à atteindre leurs propres objectifs géopolitiques aux dépens des peuples des Balkans, discréditant ainsi les efforts multilatéraux visant à parvenir à une réconciliation durable et mettant en péril l'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État.

Le Conseil de sécurité a l'obligation de prévenir une telle évolution dangereuse. La communauté internationale dans son ensemble doit encourager et soutenir un dialogue mutuellement respectueux et sur un pied d'égalité entre les peuples de Bosnie-Herzégovine, sans imposer ses approches et ses solutions. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui permettra d'empêcher la Bosnie-Herzégovine de tomber dans l'abîme de l'escalade, ce qui aurait des conséquences imprévisibles pour la région des Balkans, voire de l'Europe. Il est essentiel de faire clairement comprendre que le destin de la Bosnie-Herzégovine est exclusivement entre les mains de ses peuples. C'est à eux, et non aux pays occidentaux ou au gauleiter qu'ils ont désigné pour la Bosnie, qu'il revient de prendre les décisions concernant leur propre avenir. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour leur permettre de parvenir à un accord et créer toutes les conditions nécessaires à cet effet, plutôt que d'alimenter les conflits entre eux et de les dresser les uns contre les autres.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations et je voudrais saisir cette occasion pour assurer le Haut-Représentant Schmidt et son bureau du soutien indéfectible du Japon.

Le conflit brutal en Bosnie-Herzégovine a pris fin en 1995. Depuis, le pays est passé d'une situation de conflit à la paix. La pérennisation de la paix et de la stabilité est fondamentale non seulement pour la prospérité et le développement futurs du pays, mais aussi pour les peuples des Balkans occidentaux et au-delà. Le Japon, qui est fier de faire partie du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, soutient fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Bosnie-Herzégovine, indépendamment de l'appartenance ethnique, de la religion ou de l'affiliation politique. Notre appui aux initiatives d'édification de la nation et de réconciliation nationale se poursuit à ce jour. Toutefois, malgré notre politique constante de soutien à la Bosnie-Herzégovine, nous sommes préoccupés par les événements récents liés à l'aggravation des tensions dans le pays. Nous réaffirmons qu'il faut s'abstenir de toute tentative de remise en cause de l'Accord de paix de Dayton. Nous apprécions le rôle du Haut-Représentant à cet égard et nous demandons instamment à toutes les parties de poursuivre le dialogue de manière pacifique et constructive.

Nous devons renouveler notre ferme engagement à soutenir l'adhésion des pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne, ce qui contribuera à la stabilité et à la prospérité de la Bosnie-Herzégovine et de la région dans son ensemble.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Cvijanović, membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, de son exposé instructif. Je remercie également le Haut-Représentant Schmidt et le Sous-Secrétaire général Jenča de leurs exposés détaillés, et je salue la présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie à cette séance.

L'Équateur constate avec inquiétude les divergences au sein de la présidence tripartite de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les tensions et les divisions qui compromettent la coexistence pacifique et multiethnique dans le pays. Des progrès sur les nombreuses questions litigieuses et sur une approche fondée sur des critères ne seront réalisés que lorsque tous les dirigeants du pays participeront de bonne foi à un dialogue constructif, basé sur le respect mutuel, la coopération et la recherche d'un consensus qui profite à tous les citoyens.

À cet égard, je me joins à la communauté internationale pour appeler tous les acteurs concernés à aborder les différends politiques actuels de manière constructive,

en évitant les propos qui pourraient être incendiaires d'un point de vue ethnique ou religieux, ainsi que toute forme de discours susceptible d'exacerber les tensions.

L'Équateur souligne l'importance de renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Dayton de 1995, qui a jeté les bases d'un avenir politique respectueux de l'histoire et de la diversité culturelle du pays, et qui est indispensable pour garantir le respect des aspirations et des droits des deux entités et des trois peuples constitutifs. Il est souhaitable que toutes les parties évitent toute action unilatérale susceptible de remettre en cause l'ordre constitutionnel, juridique et institutionnel établi par l'Accord de Dayton.

Dans l'attente de la conclusion du programme « 5 plus 2 », nous appelons toutes les parties à coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant.

Pour sa part, l'Équateur réaffirme sa détermination à continuer d'appuyer les efforts visant à promouvoir la stabilité, la paix et le développement durable en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Je conclurai en félicitant la délégation maltaise de son excellent travail et de son leadership au cours de sa présidence du Conseil en avril, et je souhaite plein succès à la délégation mozambicaine, qui assumera la présidence du Conseil à partir de demain.

M. Koudri (Algérie) (*parle en anglais*) : Comme il s'agit de la dernière séance de ce mois, je voudrais adresser les félicitations de l'Algérie à Malte pour la compétence avec laquelle elle a présidé le Conseil de sécurité au cours du mois d'avril.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča, M^{me} Cvijanović et M. Schmidt de leurs observations. Je salue la présence de l'Envoyé spécial du Président de la Serbie et des Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie.

La signature, en décembre 1995, de l'Accord de paix de Dayton a constitué une étape cruciale vers une Bosnie-Herzégovine pacifique et unie. L'Accord a permis de mettre fin à la guerre et de jeter les bases d'une Bosnie-Herzégovine démocratique, un pays dans lequel Bosniaques, Croates et Serbes vivent côte à côte en harmonie et sous l'égide d'institutions souveraines.

Depuis lors, le pays a entamé son long périple vers la stabilité et le développement. Tous ses peuples constitutifs ont uni leurs efforts en synergie, guidés par les dispositions de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-et-Herzégovine et de ses annexes.

À cet égard, l'Algérie a toujours insisté sur l'importance de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale

de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international. Par ailleurs, en tant que principe général guidant la politique étrangère algérienne, l'Algérie a toujours soutenu et encouragé les solutions émanant de l'État aux problèmes auxquels sont confrontés les pays souverains.

Fort de ce principe directeur, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, il est important que l'Accord de paix de Dayton soit respecté et appliqué par toutes les parties. L'Accord reste la seule base consensuelle contenant des dispositions vitales pour la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, il est primordial que toutes les parties à l'Accord respectent les mécanismes de gouvernance et de prise de décisions mis en place. Dans cette optique, il est indispensable d'œuvrer de concert et de préserver le consensus, en particulier sur les questions susceptibles d'engendrer des tensions politiques.

Troisièmement, les partis politiques et les groupes constitutifs sont fortement encouragés à éviter tout antagonisme et à privilégier le dialogue et la négociation, en particulier sur les questions qui risquent de susciter la controverse.

Pour terminer, l'Algérie demeure préoccupée par la complexité du contexte international actuel, marqué par la multiplication des tensions dans de nombreuses régions du monde et la polarisation qui gagne de plus en plus de terrain. L'Algérie continue de promouvoir les vertus de la négociation et d'un dialogue inclusifs et sincères, qui constituent le moyen le plus efficace de surmonter les divergences et de rapprocher les points de vues.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Jenča, et le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Nous avons aussi écouté attentivement les remarques de M^{me} Cvijanović, et nous souhaitons également la bienvenue aux représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à cette séance.

La Suisse est attachée à une paix et une prospérité durables en Bosnie-Herzégovine, pays avec lequel nous entretenons des liens très étroits. Nous soulignons l'importance de stabilité politique dans le pays.

Bien que certains défis existent, et nous l'avons entendu, nous nous référons à la dernière évaluation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA), selon laquelle la situation sécuritaire s'est améliorée de façon constante au cours des dernières années. Elle est décrite comme stable.

Le Conseil a confié à cette mission la responsabilité de surveiller et d'évaluer la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine, et elle a toute notre confiance. Nous considérons qu'il est impératif que l'EUFOR ALTHEA puisse poursuivre son mandat sans restriction.

Nous prenons note des développements en politique interne résultant principalement des divergences entre les parties concernées. La Suisse exprime notamment sa préoccupation quant aux actions émanant de la Republika Srpska, qui poussent à la division et remettent en cause les institutions de l'État, y compris l'ordre constitutionnel et juridique. Nous appelons tous les dirigeants et dirigeants à donner la priorité aux intérêts du pays dans son ensemble et de tous les segments de sa société. Des efforts crédibles sont nécessaires à cette fin.

Premièrement, tout d'abord, il est important de s'abstenir de toute action ou menace sécessionniste. Les défis à l'intégrité du pays doivent cesser immédiatement. La sécurité, la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine ne peuvent être atteintes que si son intégrité territoriale est garantie. Les Accords de Dayton doivent donc être respectés dans leur intégralité.

Deuxièmement, la sauvegarde des droits humains doit être une priorité. Cela englobe la liberté d'expression et des médias, ainsi que le droit de réunion, d'association, et la prévention des restrictions de l'espace civil. Toute régression en matière de droits humains, de démocratie et d'état de droit doit être inversée.

Troisièmement, il est essentiel de faire face au passé et de respecter les décisions judiciaires internationales et locales en la matière pour garantir la justice, la reddition de comptes et promouvoir la cohésion sociale. Les dirigeants politiques ont une responsabilité centrale à cet égard, notamment dans la recherche de la vérité et de la réconciliation.

Le révisionnisme historique, la glorification des criminels de guerre et la négation du génocide et des crimes de guerre n'ont pas leur place dans une société pacifique et multiethnique. La Suisse rejette toute tentative en ce sens. Elle réitère en outre son plein soutien aux institutions de la justice et appelle au respect de leurs décisions.

La Suisse félicite la Bosnie-Herzégovine pour les progrès qu'elle a accomplis en matière de réformes clefs. La recommandation de la Commission européenne d'ouvrir les négociations d'adhésion marque une étape importante. Nous encourageons toutes les parties à se concentrer sur les opportunités découlant de cette décision. Il est grand temps de donner la priorité à la réduction

des tensions, d'engager un dialogue constructif et de faire preuve d'un véritable effort pour engager les réformes nécessaires au bien-être de la population.

Le prochain débat sur la Bosnie-Herzégovine dans deux semaines sera l'occasion d'aborder les développements politiques, y inclus en vue des élections locales de cet automne. Nous sommes dans l'attente du rapport du Haut-Représentant Schmidt dans les prochains jours à cette fin et soulignons notre soutien à son mandat.

Pour conclure, il est essentiel, en tant que membres du Conseil, de veiller à ce que nos délibérations favorisent un environnement serein et aboutissent à des solutions constructives. La Suisse reste engagée à œuvrer en ce sens.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé. Je salue la participation du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Schmidt, à la présente séance, et je me félicite de l'exposé qu'il a présenté au pied levé. Je salue également la participation des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à la présente séance, et je prends note de la participation de M^{me} Cvijanović à titre personnel.

La séance d'aujourd'hui, demandée par la Fédération de Russie, est une tentative d'utiliser le Conseil de sécurité pour amplifier les discours et les menaces ethnonationalistes d'une partie. Le Conseil est censé promouvoir la paix et la sécurité internationales. Au lieu de cela, la Russie utilise le Conseil pour le saper à ses propres fins.

Les États-Unis encouragent tous les niveaux de gouvernance à travailler ensemble pour saisir l'occasion offerte par la décision de l'Union européenne d'ouvrir des négociations d'adhésion pour la Bosnie-Herzégovine. Tous les dirigeants qui œuvrent en faveur de réformes pour un avenir plus démocratique et plus prospère feront progresser la candidature du pays à l'adhésion à l'Union européenne et son intégration euro-atlantique. À cette fin, les États-Unis continueront de plaider en faveur de l'avenir sûr, démocratique et prospère que ses citoyens ont choisi et sont en droit d'attendre, fermement ancré dans la communauté de nations euro-atlantique.

Nous encourageons les dirigeants à s'abstenir de toute velléité ethnonationaliste et à se concentrer sur une gouvernance responsable, transparente et efficace. Les actions déstabilisatrices de certains responsables politiques menacent l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine, ses institutions démocratiques et l'Accord de paix de

Dayton. Le comportement persistant de certains dirigeants politiques, notamment le Président de la Republika Srpska, Milorad Dodik, qui nient qu'un génocide a été commis pendant la guerre, est très préoccupante. Soyons clairs : Srebrenica n'était pas simplement « une erreur », comme il l'a dit. Il est incontestable qu'un génocide a été commis à Srebrenica. C'est ce qu'ont établi les tribunaux pénaux internationaux et la Cour internationale de Justice.

C'est pourquoi nous avons salué la décision du Haut-Représentant d'interdire aux personnes ayant commis un génocide de se présenter aux élections. Cette décision ne doit pas être sujette à controverse, et tous les États Membres de l'ONU doivent l'appuyer.

Les responsables politiques qui prônent ces discours clivants le font pour satisfaire leurs intérêts personnels et politiques étroits. Le Président de la Republika Srpska, M. Dodik, en est l'exemple le plus flagrant. Il a pris une série de mesures pour saper les institutions de l'État et appelle régulièrement à la dissolution du pays. Ses agissements dangereux et ses discours sécessionnistes menacent la paix et la stabilité dans la région. Les États-Unis ont sanctionné Dodik et les personnes qui lui permettent de mener ses actions corrompues et hostiles à l'Accord de Dayton afin de l'inciter à agir dans le cadre de la loi de la Bosnie-Herzégovine et des structures gouvernementales créées par l'Accord de paix de Dayton.

Nous sommes très reconnaissants au Haut-Représentant de l'action qu'il mène, qui est essentielle pour tenir la communauté internationale informée des efforts en cours pour garantir une stabilité et une prospérité durables, non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais aussi dans l'ensemble de la région. Le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine joue un rôle clef s'agissant de garantir la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton et contribue largement à faire en sorte que les principales institutions, y compris le système judiciaire, continuent de fonctionner, malgré les efforts déployés par certains responsables politiques pour les affaiblir. Tant que la Bosnie-Herzégovine ne remplira pas les critères convenus, le Bureau devra rester en place.

Les États-Unis continuent d'appuyer vigoureusement la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine. Nous continuerons à appuyer l'Accord de paix de Dayton en tant que fondement de la paix, et nous nous opposerons aux actes hostiles à cet accord. Par ailleurs, nous appuierons le Bureau du Haut-Représentant alors qu'il défend Dayton, affaiblit les ethnonationalistes, renforce l'État et lutte contre la corruption.

Pour terminer, qu'il me soit permis de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de votre présidence très réussie du Conseil de sécurité. Nous souhaitons plein succès au Mozambique, qui va en assumer la présidence le mois prochain.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, M. Schmidt et M^{me} Cvijanović de leurs exposés, et je salue la participation à la présente séance des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie.

L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton. Les structures de gouvernance et de paix de l'Accord continuent de représenter un cadre solide pour parvenir à la réconciliation, à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, sa mise en œuvre inégale, les discours clivants et les tensions politiques et ethniques croissantes entravent le développement du pays.

Je voudrais formuler trois observations à cet égard.

Premièrement, l'Accord de paix de Dayton a grandement contribué à mettre fin à la guerre dévastatrice en Bosnie-Herzégovine, et a fait de ce pays un État souverain. La signature de l'Accord a représenté un engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans la région des Balkans.

Il est donc impératif de poursuivre les efforts en vue de sa mise en œuvre intégrale. Cet objectif ne peut être atteint que par un dialogue interethnique constructif, mené dans l'intérêt de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Le Guyana souligne la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie.

Deuxièmement, le recours aux menaces de sécession comme instrument politique, en particulier dans une société multiethnique, peut avoir des répercussions profondes et durables. Cela peut exacerber les tensions et conduire à des conflits, à la fragmentation sociale et à l'instabilité politique et perturber les activités économiques d'un pays, inversant ainsi le développement national. Nous demandons instamment à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour que ces conséquences soient atténuées, pour que la diversité soit respectée et pour que l'édification de la nation soit une priorité.

Troisièmement, nous exhortons les parties à engager un dialogue et à redoubler d'efforts en vue d'une véritable réconciliation, ainsi qu'à prévenir toute action susceptible de conduire à l'instabilité et aux conflits. Un cadre permettant

d'avoir un dialogue constructif et d'aplanir pacifiquement les divergences de vues qui menacent la paix et la sécurité durablement acquises est aujourd'hui plus important que jamais.

Pour terminer, le Guyana appelle toutes les parties à agir de manière responsable et à n'épargner aucun effort pour désamorcer les tensions actuelles et s'engager à nouveau à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Dayton. Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de la présidence maltaise du Conseil de sécurité au mois d'avril, et pour formuler tous nos vœux de succès au Mozambique pour le mois de mai.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence maltaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance urgente sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également adresser nos plus chaleureuses félicitations à Malte pour sa présidence couronnée de succès au mois d'avril. Nous remercions les intervenants, à savoir le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, M^{me} Željka Cvijanović et M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de leurs exposés détaillés. Nous saluons également la participation des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie à la présente séance.

Près de 30 ans après la fin de la guerre de Bosnie, le pays reste en proie à des tensions non réglées. La société, autrefois multiethnique et plurielle, s'est fracturée, les dirigeants politiques continuant à promouvoir des programmes nationalistes et de nature à semer la division, compromettant ainsi la stabilité et anéantissant les espoirs de progrès. Les défis persistants ont de graves conséquences pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Les violations des droits humains, les attaques contre les rapatriés et la discrimination persistent, faisant planer une menace sur le développement du pays.

Forts de l'expérience de notre pays, nous affirmons qu'il ne saurait y avoir d'édification de la nation sans une véritable réconciliation nationale, sans apaisement et sans instauration de la confiance, ni sans un engagement politique profond. Rien n'a été fait pour remédier à l'histoire douloureuse de la Bosnie-Herzégovine, ce qui a créé un terrain fertile pour l'enracinement de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Nous notons avec une vive inquiétude que le droit fondamental à la liberté de réunion pacifique et d'association, qui est une pierre angulaire de la démocratie et de la réconciliation, n'est pas garanti ou protégé de manière adéquate par la législation actuelle. Dans le contexte actuel, nous appelons

toutes les parties concernées à s'abstenir de tenir des propos nationalistes et clivants et à respecter les buts et principes énoncés dans l'Accord-cadre général pour la paix et le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine, collectivement appelés Accord de Dayton. Il est primordial de prendre des mesures globales de justice transitionnelle, notamment en mettant en œuvre d'urgence des réformes de fond en matière d'état de droit, pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation et favoriser la stabilité. Il est urgent de déployer des efforts concertés pour réparer les dommages causés par les violences passées, et d'œuvrer de manière constructive pour favoriser la stabilité, l'inclusion, l'appropriation, la solidarité, la justice, la coopération et le développement durable. La réalisation de ces objectifs vitaux est essentielle au bien-être et à la prospérité de la population de Bosnie-Herzégovine. Nous appelons donc la communauté internationale à continuer d'apporter son appui à la promotion d'une coexistence pacifique et multiethnique dans le pays.

Pour terminer, des efforts constants doivent être déployés pour maintenir la paix et la démocratie en Bosnie-Herzégovine, malgré les tensions persistantes.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, et M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de leurs exposés, et nous avons pris note de la déclaration de M^{me} Željka Cvijanović.

La Slovénie est une amie sincère et une fervente défenseuse de la Bosnie-Herzégovine et de tous ses peuples. Nous avons aidé le pays pendant la guerre qui l'a dévasté et nous avons continué de le faire depuis. La Slovénie appuie fermement la future adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, car nous pensons que son peuple mérite de vivre et de prospérer au sein de cette union fondée sur la paix, la démocratie, l'état de droit et le respect des droits humains. Forts de cette conviction, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour contribuer au lancement, en mars, des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne. La perspective de cette adhésion est une garantie de stabilité, de paix et de développement à long terme pour la Bosnie-Herzégovine. L'adhésion future représente une puissante motivation pour mener des réformes qui permettront à tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine, et en particulier à ses jeunes, de réaliser leurs rêves dans leur propre pays. Nous avons été encouragés d'entendre M^{me} Cvijanović dire que l'adhésion du pays à l'Union européenne fait consensus en Bosnie-Herzégovine, une indication positive que le pays souhaite rejoindre l'Europe autant que l'Union européenne souhaite l'intégrer.

Près de trois décennies se sont écoulées depuis la fin de la guerre. La paix n'aurait pas été possible sans la participation de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité. L'Accord de paix de Dayton de 1995 reste la pierre angulaire de la paix et du cadre institutionnel instauré dans le pays après la guerre. Le rôle du Conseil est de maintenir la paix et la sécurité, et nous devons éviter les interventions qui pourraient avoir l'effet inverse. Délégitimer la présence de la communauté internationale et perpétuer des discours contradictoires sont exactement le genre d'effets que nous devons éviter. Le Conseil doit veiller à ne pas donner une tribune à ceux qui présentent une autre vision, politiquement biaisée, de la situation, ce qui ne fait qu'accentuer les divisions en Bosnie-Herzégovine. Nous ferions mieux de nous employer en priorité à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de Dayton et à appuyer les instruments et mécanismes internationaux qui en découlent. Cela signifie également qu'il faut soutenir pleinement les travaux et l'évaluation du Haut-Représentant, dont le mandat est défini par l'Accord de paix, et appuyer les décisions rendues par la Cour internationale de Justice, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les tribunaux de Bosnie-Herzégovine. Nous n'avons pas d'autre choix que de nous fier à l'évaluation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui a été chargée par le Conseil de maintenir un environnement sûr et sécurisé dans le pays et qui décrit la situation et l'environnement comme étant sûrs.

Dans le même temps, nous devons continuer de mettre l'accent sur ce qui est le plus important pour la Bosnie-Herzégovine, à savoir son avenir européen. Nous appelons tous les dirigeants du pays à agir de bonne foi et à coopérer de manière constructive pour faire avancer les réformes en vue de l'adhésion à l'Union européenne. C'est le seul moyen de garantir la paix et la stabilité à long terme, et c'est ce que toutes les parties prenantes internationales en Bosnie-Herzégovine et au Conseil doivent également garder à l'esprit.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Jenča, M^{me} Cvijanović et le Haut-Représentant Schmidt de leurs exposés respectifs. Ma délégation salue la participation des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie à la présente séance.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout membre du Conseil a le droit de demander la tenue d'une séance à ce sujet, et la situation en Bosnie-Herzégovine

fait bien sûr partie des questions dont le Conseil est saisi. Toutefois, étant donné qu'une séance d'information régulière du Conseil sur ce pays est déjà prévue dans deux semaines, on peut douter de la nécessité urgente d'organiser une autre séance d'information aujourd'hui.

L'Accord de paix de Dayton a été signé il y a près de 30 ans, mais une paix durable en Bosnie-Herzégovine peine à se concrétiser. Pour éviter de replonger dans les douleurs du passé et avancer vers un avenir qui profite à tous, il est essentiel de ne pas oublier le passé et d'en tirer les leçons. L'Accord de paix de Dayton est le fruit des efforts qui ont été déployés pour mettre fin aux tragédies passées en Bosnie-Herzégovine, et l'attachement à l'unité du pays en tant que nation souveraine est le fondement essentiel de cet accord obtenu de haute lutte. Cependant, s'il n'est pas mis en œuvre, tous les efforts qui ont été entrepris n'auront servi à rien. À cet égard, nous appelons toutes les parties à redoubler d'efforts pour assurer sa pleine mise en œuvre. La République de Corée réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également préoccupés par la récente multiplication des actes et discours incendiaires dans la région. À cet égard, nous nous opposons à tout acte ou discours qui saperait ou mettrait en péril l'Accord de paix de Dayton. Si nous voulons tourner la page et aller de l'avant, il incombe à tous les dirigeants politiques d'encourager la tolérance et la compréhension interethnique.

Pour terminer, la République de Corée exhorte toutes les parties à redoubler d'efforts sincères pour promouvoir un avenir positif qui associera tous les résidents, au sein d'une Bosnie-Herzégovine pacifique, stable et prospère.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie Malte d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui à la demande de la Fédération de Russie, et le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. J'ai également écouté attentivement la déclaration de S. E. M^{me} Željka Cvijanović, membre serbe de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, et je salue la participation des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie à la présente séance.

En vertu de l'Accord de paix de Dayton de 1995, la Bosnie-Herzégovine a mis en place un système politique de coexistence consultative entre les deux entités et les trois peuples, ce qui a permis de lancer un important processus de paix, de réconciliation et de reconstruction nationale. Au cours des 30 dernières années, l'Accord de paix de Dayton a joué un rôle particulier dans la promotion de l'harmonie interethnique en Bosnie-Herzégovine

et de la paix et de la stabilité dans les Balkans occidentaux. Le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, dont le mandat est défini par l'Accord de paix de Dayton, est chargé de superviser la mise en œuvre de l'Accord. Les pouvoirs de Bonn, qui ont ensuite été confiés au Haut-Représentant, visent à assurer une meilleure application de l'Accord de paix de Dayton et à aider la Bosnie-Herzégovine à parvenir à la stabilité et au développement.

Ces dernières années, la nomination du Haut-Représentant et l'invocation des pouvoirs de Bonn ont suscité beaucoup de controverses, exacerbant les tensions entre les différentes communautés de la Bosnie-Herzégovine au lieu de les désamorcer. Nous réaffirmons que le mécanisme du Haut-Représentant et les pouvoirs de Bonn sont des arrangements spéciaux mis en place pendant une période spéciale. Ils ne doivent pas être considérés comme des arrangements durables, et encore moins comme des arrangements permanents. La Bosnie-Herzégovine est un État souverain et ses affaires intérieures doivent être gérées de manière indépendante par son propre peuple.

Nous constatons avec inquiétude que les récentes violations et remises en cause du système de consultation interethnique tripartite créé en vertu de l'Accord de Dayton ont accentué les divisions ethniques et ont eu des retombées négatives sur la situation dans le pays. La communauté internationale doit maintenir une attitude équilibrée et prudente, prendre pleinement en compte et respecter les vues et les préoccupations des trois communautés de Bosnie-Herzégovine, encourager et promouvoir le dialogue, la consultation et la réconciliation nationale et faire plus pour garantir la paix et le développement dans les Balkans occidentaux et dans toute l'Europe. Lorsque des forces extérieures prennent parti ou imposent des solutions, voire des sanctions unilatérales, cela ne fait qu'exacerber les tensions interethniques en Bosnie-Herzégovine. Nous appelons toutes les parties concernées à adopter une approche prudente et responsable et à s'abstenir d'exercer des pressions sur la Bosnie-Herzégovine et de s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Le conflit armé qui a eu lieu en ex-Yougoslavie dans les années 90 est un chapitre sombre de l'histoire, qui a fait des victimes civiles innocentes parmi tous les groupes ethniques de la région et a également été marqué par la tragédie de Srebrenica, lequel fut encore plus déplorable. Tout en préconisant de ne pas oublier l'histoire et d'en tirer des enseignements afin d'éviter que de telles tragédies ne se reproduisent, la Chine espère également que tous les groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine opteront pour la tolérance et la réconciliation, rechercheront le

plus grand consensus possible, se tourneront vers l'avenir dans l'unité et la solidarité et travailleront ensemble pour maintenir la paix et la stabilité et promouvoir le développement socioéconomique.

La Chine a pris note du projet de résolution (A/78/L.67) de l'Assemblée générale sur la proclamation de la Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995, ainsi que de la polémique qui l'entoure. Nous considérons que les auteurs du projet de résolution doivent consulter pleinement les principales parties concernées et les États Membres de l'ONU et faire avancer le processus sur la base d'un consensus. Faire avancer de force un projet de résolution qui suscite des divergences profondes n'est pas compatible avec l'esprit de promotion de la réconciliation et de l'harmonie en Bosnie-Herzégovine et entre les pays de la région. C'est également incompatible avec la volonté de maintenir la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux et dans toute l'Europe, ainsi qu'avec l'objectif initial de démontrer la solidarité des États Membres par la proclamation de journées internationales. La Chine est prête à continuer de participer de manière constructive aux discussions pertinentes et à travailler avec toutes les parties pour faciliter le règlement de cette question.

La position de la Chine sur la question de la Bosnie-Herzégovine est cohérente et claire. Nous avons toujours respecté la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays. Nous espérons que toutes ses communautés donneront la priorité aux intérêts du pays et de tous ses peuples, renforceront le dialogue et la confiance, parviendront à la réconciliation et œuvreront ensemble au maintien de la stabilité politique et à la promotion du développement économique. La Chine continuera à développer des relations amicales avec les peuples de Bosnie-Herzégovine et à jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et la région.

Je saisis cette occasion pour féliciter Malte de sa présidence réussie ce mois-ci et pour souhaiter plein succès au Mozambique le mois prochain.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut-Représentant Schmidt et le Sous-Secrétaire général de leurs exposés. Nous avons également pris bonne note de l'exposé présenté à titre personnel par M^{me} Cvijanović, et nous souhaitons la bienvenue aux représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie dans cette salle.

Premièrement, vu que le Conseil doit examiner la question de la Bosnie-Herzégovine dans deux semaines, nous ne pensons pas que la situation actuelle justifie un débat d'urgence. Malgré les tensions actuelles, la situation

reste stable dans l'ensemble, ce dont nous nous félicitons. La décision prise en mars par le Conseil européen de lancer le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne constitue une étape importante, notamment compte tenu de la situation géopolitique générale, et reflète l'importance des mesures prises par le Gouvernement pour renforcer la démocratie, les droits humains et l'état de droit. Nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine à travailler ensemble sur les mesures nécessaires pour permettre l'adoption du cadre de négociation. Dans le même temps, nous appelons les dirigeants de la Republika Srpska à cesser de tenir des propos et de prendre des mesures sécessionnistes, qui constituent une menace pour ces progrès. Ces actes de provocation aggravent les tensions entre les communautés et sapent les institutions de l'État, et ils enfreignent l'Accord de paix de Dayton.

Conformément à l'Accord de Dayton, le Haut-Représentant est chargé de superviser la mise en œuvre de ses aspects civils. Nous appuyons pleinement les efforts qu'il déploie pour relever les défis et promouvoir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, nous sommes profondément préoccupés par la montée du négationnisme et la glorification des criminels de guerre. Une véritable réconciliation ne peut avoir lieu si l'on se refuse à reconnaître les actes du passé et à s'y confronter. Ce qui s'est passé à Srebrenica est l'un des pires crimes commis en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans son arrêt d'avril 2004, la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a conclu à l'unanimité qu'un génocide avait été commis à Srebrenica. Ce n'est pas une déclaration politique. C'est un jugement rendu par un tribunal international, et le dire n'est pas une critique à l'encontre de la Serbie. Les juges des tribunaux internationaux ont clairement indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un jugement collectif visant le peuple serbe, comme certains l'ont prétendu. Comme l'a déclaré l'un des présidents du Tribunal international, « Je cherche à juger un accusé. Je ne juge pas un peuple ». Nous soutenons pleinement tous les efforts visant à promouvoir la réconciliation entre tous les habitants de Bosnie-Herzégovine et à tirer des enseignements de l'histoire afin que ce terrible événement ne se reproduise jamais.

Madame la Présidente, je voudrais clore mon propos en vous félicitant de votre présidence très réussie durant le mois d'avril et en offrant au Mozambique notre plein soutien à ses efforts au mois de mai.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : À titre de remarque liminaire, la France note que les modalités de la séance d'aujourd'hui sont inhabituelles. La Russie convoque une réunion en urgence et nous dépeint une

Bosnie-Herzégovine au bord de l'effondrement. La France ne partage pas cette appréciation dramatique de la situation, même si l'attitude des dirigeants de la Republika Srpska suscite notre inquiétude. Le mois dernier, la décision du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine a envoyé un signal clair : l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, comme de l'ensemble des Balkans occidentaux, est dans l'Union européenne, au bénéfice de tous leurs citoyens. La France regrette que cette décision ait été suivie de graves menaces de la part du Président de l'entité de Republika Srpska, M. Milorad Dodik, à l'encontre de l'unité du pays.

La France condamne l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, le 19 avril dernier, des projets de loi sur les élections, sur les référendums et sur l'immunité, ainsi que du projet de loi sur les agents étrangers. Ces mesures constituent une atteinte à l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Le projet de loi sur les agents de l'étranger nuit à la préservation d'un environnement favorable à la société civile, aux médias et à la liberté d'expression. La France appelle les dirigeants de la Republika Srpska à mettre fin à ces initiatives, qui contreviennent à la perspective d'adhésion du pays à l'Union européenne.

Nous ne partageons pas la présentation par la Russie d'une situation sécuritaire très dégradée en Bosnie-Herzégovine, mais la rhétorique nationaliste et les menaces de sécession portées par le Président de l'entité de Republika Srpska mettent en danger la stabilité du pays et de la région. La France, comme témoin de l'Accord de Dayton-Paris, continuera de soutenir l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons que tous les témoins de l'Accord de Dayton-Paris en fassent de même.

Il est regrettable que la Russie cherche une nouvelle fois à instrumentaliser les travaux du Conseil de sécurité, dans le contexte du projet de résolution de l'Assemblée générale sur la création d'une journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cette résolution ne constitue pas un acte d'accusation à l'encontre d'un peuple en particulier. Elle invite avant tout au devoir de mémoire et a pour objectif d'éviter que de tels actes soient reproduits à l'avenir. Ce projet de résolution promeut la réconciliation, sur la base du respect et de la solidarité envers toutes les victimes, indépendamment de leur appartenance ethnique et de leurs croyances religieuses.

La France estime que la présence internationale en Bosnie-Herzégovine reste nécessaire à la stabilité du pays et

de la région, conformément au cadre prévu par l'Accord de Dayton-Paris. L'Union européenne remplit depuis 2004 un rôle fondamental en la matière avec l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, à laquelle la France contribue activement. S'agissant du volet civil, la France soutient le mandat du Haut-Représentant.

La France appelle tous les acteurs en Bosnie-Herzégovine à renoncer à toute provocation de nature à semer la discorde. Elle invite toutes les forces politiques de Bosnie-Herzégovine à travailler en commun, afin de reprendre le chemin des réformes nécessaires à la perspective d'adhésion à l'Union européenne de la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble.

Nous saisissons aussi cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre présidence du Conseil, ainsi que saluer la prochaine présidence du Mozambique le mois prochain.

M. George (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information. Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča, M^{me} Cvijanović et M. Christian Schmidt de leurs exposés éclairants. Je salue la participation des représentants de la Bosnie, de la Croatie et de la Serbie.

La Sierra Leone se félicite de la possibilité offerte au Conseil d'être informé de toute question émergente susceptible de menacer la paix durablement acquise et la mise en œuvre progressive de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, également connu sous le nom d'Accord de Dayton.

À cet égard, nous souhaitons mettre l'accent sur quatre points essentiels.

Premièrement, la Sierra Leone reconnaît la souveraineté, l'intégrité territoriale et les frontières internationalement reconnues de la Bosnie-Herzégovine. Nous rappelons également que la création des entités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska n'avait pas pour but de perpétuer les divisions ethniques ou les dissensions politiques, ni encore de renforcer les sentiments séparatistes. C'est pourquoi nous déplorons toutes les actions qui menacent l'intégrité territoriale et la stabilité du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.

Nous estimons qu'il est important d'honorer et de respecter la diversité du patrimoine culturel, ethnique et religieux de la Bosnie-Herzégovine. Dans cette optique, nous appelons la population de Bosnie-Herzégovine à accepter à bras ouverts son identité multiethnique, qui continue d'être la source et le reflet d'une nation résiliente et progressiste.

Deuxièmement, la Sierra Leone félicite le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Dayton, en particulier l'élaboration de sa Constitution, la garantie bien ancrée des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que la mise en place d'une Cour constitutionnelle.

La Sierra Leone salue également les mesures prises concernant la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'adhésion à l'Union européenne. Nous nous félicitons en outre des mesures progressives qui seront prises pour aligner le pays sur les normes de l'Union européenne, en particulier celles qui promeuvent des sociétés justes, pacifiques et inclusives. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties prenantes à s'abstenir de toute action susceptible de nuire à la crédibilité et au fonctionnement de ces institutions.

Troisièmement, la Sierra Leone salue le rôle de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui fait progresser les travaux du Haut-Représentant et soutient les objectifs du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Nous sommes conscients du rôle joué par les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies relatif aux accords régionaux. En vertu du principe de subsidiarité, nous soutenons le rôle des acteurs régionaux crédibles à l'appui de l'efficacité de l'État, ainsi que de la paix et de la sécurité dans la région.

Notre quatrième point a trait au rôle crucial du Conseil s'agissant de favoriser l'apaisement des tensions et d'encourager le dialogue entre les principaux acteurs en Bosnie-Herzégovine. Cela est d'autant plus important que le Gouvernement s'est engagé à entreprendre des réformes économiques, judiciaires et politiques qui sont indispensables à l'instauration d'une paix et d'une sécurité pérennes, ainsi qu'à une croissance socioéconomique durable dans la région.

C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe que le Conseil coopère avec tous les autres acteurs au sein du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en vue de la mise en œuvre intégrale du programme « 5 plus 2 » dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, en particulier pour surmonter l'impasse croissante entre les acteurs de l'État et le Bureau du Haut-Représentant.

Enfin, la Sierra Leone exhorte tous les États Membres, les acteurs régionaux et les entités de Bosnie-Herzégovine à orienter leur volonté et leurs efforts vers la réalisation de la promesse et de la responsabilité collectives en faveur du « plus jamais ça », dans l'intérêt du peuple de Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter Malte de sa présidence réussie au cours du mois écoulé. Nous souhaitons au Mozambique tout le succès possible pour la prochaine présidence et l'assurons de notre plein soutien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je remercie le Haut-Représentant Schmidt de son exposé et j'ai pris note des vues exprimées par M^{me} Cvijanović. Je salue également la présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie dans cette salle.

Malte salue les progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine au cours des derniers mois et constate avec satisfaction que, globalement, la stabilité s'est maintenue dans le pays. Cependant, Malte demeure préoccupée par certains revers qui risquent de mettre à mal les progrès accomplis. Dans ce contexte, nous suivons la situation sur le terrain et espérons que les dissensions au niveau politique ne déboucheront en aucune manière sur une aggravation des tensions.

Nous appelons les dirigeants du pays à s'abstenir de tout discours incendiaire et de toute action de nature à semer la discorde, car cela menacerait gravement la paix et la stabilité dans le pays, voire dans l'ensemble de la région. Nous rappelons notre position quant à l'importance d'une stabilité pérenne dans les Balkans occidentaux, qui est étroitement liée à la prospérité globale de la région.

Malte réaffirme son appui indéfectible à l'Accord de Dayton. Nous exhortons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à respecter et à appliquer pleinement et scrupuleusement les principes qui y sont énoncés, y compris le cadre de partage du pouvoir, ainsi qu'à œuvrer de manière constructive dans le respect des paramètres convenus. Dans ce contexte, nous émettons de fortes réserves quant au fait que cette séance puisse contribuer à désamorcer les tensions, d'autant plus qu'elle n'a été ni demandée ni soutenue par la Bosnie-Herzégovine.

Nous réaffirmons notre appui à la mission et au mandat du Haut-Représentant. Dans le même temps, nous prenons acte des réserves émises par une entité au sujet du travail du Haut-Représentant. Nous rappelons toutefois que les préoccupations doivent être abordées conjointement et dans un esprit de coopération entre les dirigeants du pays. Les propos incendiaires et les actions unilatérales ne feront qu'exacerber les différends au lieu de les régler.

Nous renouvelons également notre soutien au rôle que joue l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine dans le maintien de la sécurité et

de la stabilité, et estimons que sa présence est cruciale pour préserver la stabilité actuelle.

Malte se félicite de la récente décision d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Bosnie-Herzégovine, et continue de la soutenir dans sa volonté d'atteindre son objectif d'en devenir membre. Nous encourageons la Bosnie-Herzégovine à s'efforcer d'adopter les réformes nécessaires et de consolider ses cadres constitutionnel, électoral et judiciaire, ce qui lui permettra de réaliser des progrès notables sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Ces réformes doivent être inclusives et fondées sur l'état de droit. Une représentation adéquate des femmes dans toutes les institutions gouvernementales et une administration publique ouverte à tous et à toutes revêtent une importance capitale.

Nous sommes aussi très préoccupés par les récentes initiatives législatives qui vont à l'encontre de l'ordre constitutionnel du pays et de sa marche vers l'Union européenne. Nous encourageons vivement toutes les parties à concentrer leurs efforts sur la promulgation d'une législation cohérente par l'intermédiaire d'institutions coordonnées. C'est le seul moyen de mener à bien des réformes appropriées et de relever les défis à venir. Il est urgent que toutes les parties s'engagent fermement en faveur de la réconciliation et du renforcement de la cohésion. Dans ce contexte, en sa qualité de Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2024, Malte encourage les parties en Bosnie-Herzégovine à tirer pleinement parti des structures et de la présence de l'OSCE sur le terrain, y compris son ensemble d'outils bien à elle visant à promouvoir le dialogue et à désamorcer les tensions.

Pour terminer, je voudrais dire que Malte continue d'appuyer vigoureusement l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et préconise vivement un leadership responsable et sensé dans le pays, qui œuvre en faveur d'une coopération fondée sur le respect de tous les membres de la société, dans une perspective claire d'adhésion à l'Union européenne. Il faut travailler avec sérieux pour engager un dialogue constructif et inclusif qui garantisse une coexistence pacifique.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement les déclarations prononcées par nos collègues du Conseil de sécurité et

sommes parvenus à la conclusion décevante que nos collègues occidentaux, en premier lieu les membres permanents occidentaux du Conseil, ne sont, hélas, absolument pas intéressés par une stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. Leur tactique consiste à pointer du doigt l'un des peuples constitutifs et à dénigrer son histoire et ses dirigeants, tout en fermant les yeux sur les violations flagrantes de l'Accord de Dayton et de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Aucun d'entre eux n'a dit un seul mot à ce sujet aujourd'hui. De plus, ils ont invité M. Schmidt, l'incarnation de ces violations, qui ne se repent manifestement pas de ses agissements subversifs, à participer à la présente séance.

Nous nous demandons ce que le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine dira des violations commises par M. Schmidt et les deux membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine. Bien entendu, l'Occident dissimule ses actions illégales en Bosnie-Herzégovine derrière une campagne destinée à accuser la Russie d'instrumentaliser les discussions du Conseil de sécurité pour servir ses intérêts étroits. Mais dans quel but ? Si l'on écoute ces pays, ce serait dans le but de diffuser la désinformation russe. C'est ce que nous avons entendu aujourd'hui. Cela n'a rien de nouveau. Nous avons vu ces machinations dans d'autres situations, lorsque les pays occidentaux tentent de vendre leur prétendu « ordre fondé sur des règles », qui, comme nous le savons, n'a rien à voir avec le droit international.

De toute évidence, Washington et Bruxelles n'ont aucune idée des conséquences que cette politique sans précédent et extrêmement dangereuse pourrait avoir pour la Bosnie-Herzégovine et ses voisins. Plus vite ils l'abandonneront et reviendront à la mise en œuvre de l'Accord de Dayton, plus grandes seront les chances de préserver la stabilité régionale et européenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Lagumdžija (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre présidence exceptionnelle du Conseil de sécurité en ce mois d'avril. Vous avez certainement eu votre lot de problèmes délicats et de questions bien plus urgentes à traiter, et c'est pourquoi nous regrettons qu'au dernier jour de votre présidence, le Conseil soit saisi, bien inutilement, d'une situation qui ne présente aucun caractère urgent.

La séance régulière sur la situation en Bosnie-Herzégovine est déjà prévue pour le 15 mai prochain, comme nous l'avons entendu. De ce fait, il est très préoccupant que le Conseil soit instrumentalisé comme une

scène publique, au détriment de la Bosnie-Herzégovine. Il ne s'agit nullement de préoccupations en lien avec la situation en Bosnie-Herzégovine, mais d'un abus de pouvoir au Conseil visant à perpétuer un récit unilatéral et dangereux.

La Fédération de Russie a montré à plusieurs reprises qu'elle ne se préoccupait que d'une seule partie de la Bosnie-Herzégovine. Qu'il me soit permis de relayer les propos tenus par le Représentant permanent de la Russie en mai 2023 :

« La vision multiethnique de Dayton pour le pays est en péril. L'approche néocoloniale classique des pays occidentaux en Bosnie-Herzégovine fait peser une menace réelle sur l'application de l'accord de paix. Pire, elle sape les soubassements mêmes du statut d'État de la Bosnie-Herzégovine et viole les droits fondamentaux de ses peuples constitutifs, ce qui a pour effet d'accroître encore les tensions » (S/PV.9319, p.14).

Aujourd'hui, la Russie a l'occasion d'expliquer de quelle façon la présente séance défend une version multiethnique du pays alors que, sous prétexte de l'urgence, nous écoutons une personne privée d'une unité administrative de Bosnie-Herzégovine parler de la situation en Bosnie-Herzégovine. En quoi cela est-il conforme et utile à l'Accord de paix de Dayton ? Comment ne pas y voir une violation des droits d'au moins deux peuples constitutifs, si ce n'est des trois, et d'autres, ainsi que des citoyens de la Bosnie-Herzégovine, qui, en fait, définissent la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, annexée à l'Accord de paix de Dayton ? Pour autant qu'on puisse en juger, la Fédération de Russie attise inutilement les tensions.

Je voudrais être plus précis. Selon l'Accord de paix de Dayton et la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, le nom du pays n'est pas l'État conjoint de Bosnie-Herzégovine, comme nous l'avons entendu si souvent aujourd'hui, mais l'État de Bosnie-Herzégovine. Le nom de l'une des deux entités est Republika Srpska, comme indiqué dans l'Accord de Dayton.

Premièrement, le fait même que la Fédération de Russie a fait circuler une lettre du membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine provenant de la Republika Srpska (voir S/2024/333), en sachant parfaitement qu'en faisant circuler cette lettre comme prétexte à la tenue de la présente séance, tant elle-même que ce membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine violent l'Accord de paix de Dayton, témoigne, pour employer un euphémisme, de sa partialité.

En l'absence d'une demande claire de la part du Chef de l'État, en l'occurrence le Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ou d'une communication à

cet effet de la mission mandatée par le Conseil de sécurité sur le terrain, à savoir l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA), appuyant une action urgente de la part du Conseil, la Fédération de Russie a eu recours à un abus de procédure en lien avec le règlement intérieur provisoire du Conseil. Ce faisant, la Russie a également dégradé plus avant l'institution de la présidence de la Bosnie-Herzégovine.

Si la Constitution de la Bosnie-Herzégovine établit légalement que l'État de Bosnie-Herzégovine est formé de deux entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska, elle ne laisse pas de place à la « souveraineté » de ces entités, conformément aux dispositions du droit international, et les pouvoirs des entités ne sont en aucun cas l'expression d'un statut d'État mais découlent de l'attribution de pouvoirs par la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. C'est également la position de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, dont les décisions sont définitives et obligatoires.

Par conséquent, le fait d'exprimer le point de vue d'une unité territoriale administrative de Bosnie-Herzégovine, au lieu des positions officielles de l'État, comme c'est le cas ici avec la lettre en question, n'a aucun fondement juridique et constitue, une fois de plus, une violation des dispositions pertinentes de l'Accord de paix de Dayton.

Qu'il me soit permis de donner un aperçu de l'ignorance liée aux cadres constitutionnels contenus dans la lettre transmise par la Fédération de Russie, qui est à l'origine de la séance d'aujourd'hui. La lettre a été reçue du membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine provenant de la Republika Srpska. Elle commence par décrire de façon erronée les « compétences des institutions de la Bosnie-Herzégovine dans six domaines seulement ». Mais en les comptant, l'on s'aperçoit que seuls cinq domaines sont énumérés. Cependant, nous ne reconnaissons ni cinq ni six compétences, car le paragraphe 1, intitulé « Attributions des institutions de la Bosnie-Herzégovine », de l'article III de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, intitulé « Attributions et relations entre les institutions de la Bosnie-Herzégovine et les entités », énumère précisément, l'une après l'autre, ligne après ligne, les compétences des institutions de la Bosnie-Herzégovine dans 10 domaines, et non dans cinq ou six.

Le paragraphe 5 du même article, intitulé « Attributions complémentaires », est très important. Son alinéa a) énonce que

« la Bosnie-Herzégovine prend la responsabilité de certaines autres matières avec l'accord des entités, comme prévu par les annexes 5 à 8 de

l'Accord cadre-général ou si c'est nécessaire pour préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine, conformément à la répartition des compétences entre les institutions de la Bosnie-Herzégovine. Des institutions complémentaires peuvent être créées si c'est nécessaire pour exercer ces responsabilités ».

La liste des institutions créées au cours des 20 dernières années, qui font partie de notre cadre constitutionnel, est très longue. Je ne citerai que quelques exemples : les forces armées de la Bosnie-Herzégovine, la Cour de la Bosnie-Herzégovine, l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte de la Bosnie-Herzégovine, le ministère public de la Bosnie-Herzégovine, le service des frontières de la Bosnie-Herzégovine, l'Agence de renseignement et de sécurité de la Bosnie-Herzégovine, et ainsi de suite.

En outre, la Charte des Nations Unies prévoit que les États Membres s'adressent aux organes et organismes des Nations Unies, et il s'agit toujours d'États, et non de leurs unités territoriales administratives. Les tentatives persistantes visant à introduire cette pratique en ce qui concerne la situation en Bosnie-Herzégovine constituent une attaque directe contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. L'État indépendant, souverain et intégral de Bosnie-Herzégovine est un sujet de droit international, et l'élaboration et la mise en œuvre de la politique étrangère ne relèvent pas de la compétence des entités.

Deuxièmement, je reconnais que la Bosnie-Herzégovine est confrontée à plusieurs défis considérables depuis quelques années, mais cela est principalement dû à la ligne de conduite adoptée à plusieurs reprises par le Gouvernement de la Republika Srpska. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Les autorités de la Republika Srpska ont pris des mesures qui sapent l'ordre constitutionnel et les institutions de l'État, exacerbent les tensions interethniques par le biais de discours clivants et incendiaires et limitent la liberté de réunion et d'expression, ce qui a contribué à la montée des tensions politiques et ethniques dans l'ensemble du pays.

La coalition au pouvoir en Republika Srpska a commencé à mettre en œuvre des mesures visant à créer les conditions préalables à une éventuelle sécession de la Republika Srpska de la Bosnie-Herzégovine, qui figurent dans une déclaration commune signée par les partis au pouvoir de la Republika Srpska le 24 avril, décrivant une série de mesures qui pourraient permettre de créer ces

conditions préalables. La plus récente est l'adoption du projet de loi électorale de la Republika Srpska, comme l'a mentionné le Haut-Représentant, au titre duquel les compétences de l'État de Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne les élections à l'Assemblée de la République de Srpska sont attribuées à l'entité. Plus important encore, les attaques actuelles du Gouvernement de la Republika Srpska visent les deux institutions civiles de Bosnie-Herzégovine définies par l'Accord de paix de Dayton : le Bureau du Haut-Représentant et la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, qui ont tous deux le mandat et les moyens de prévenir le sécessionnisme, tel que défini précisément par cet accord. Tant que la Constitution n'aura pas été amendée de façon qu'elle soit celle d'un État européen moderne et pleinement opérationnel, ces institutions resteront les garants de l'Accord de paix.

À cet égard, je voudrais faire remarquer ce qui suit : il ressort clairement du texte de l'annexe 10 que le Haut-Représentant n'est pas désigné par le Conseil de sécurité, mais qu'il doit être nommé conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. La pratique du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix démontre clairement que le Haut-Représentant est nommé à ce poste sur désignation de ce comité et que cette pratique est conforme aux résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 1031 (1995) du 15 décembre 1995. En ce qui concerne la Cour constitutionnelle, les efforts de la Republika Srpska pour limiter la compétence de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine à une seule partie du pays constituent des tentatives illégales de modifier l'ordre constitutionnel du pays et sont pour le moins irresponsables. Demander aux juges représentant les Serbes à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine de présenter leur démission est une tentative extrêmement dangereuse de reproduire les méthodes anticonstitutionnelles utilisées par le criminel de guerre Radovan Karadžić, qui a été reconnu coupable de génocide par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en 1992.

Hélas, après de nombreuses années passées à nier les verdicts des tribunaux des Nations Unies sur le génocide commis contre les Bosniaques et à glorifier publiquement les criminels de guerre condamnés, ce qui va à l'encontre de toutes les valeurs civilisationnelles, les autorités de la Republika Srpska commencent maintenant à appliquer les méthodes utilisées par les criminels de guerre en démolissant l'État et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Ces graves violations de l'Accord de paix de Dayton risquent de porter atteinte à la paix et à la stabilité du pays et de la région et sont préjudiciables à un avenir viable et durable entre nations civilisées.

Je ne ferai pas d'autre commentaire sur la partie de la lettre qui est à l'origine du débat d'aujourd'hui, puisque nous aurons plus de temps d'en débattre en profondeur le 15 mai, quand les membres seront saisis d'un rapport du Haut-Représentant en présence du Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Denis Bećirović.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point et à la véritable raison de cette utilisation abusive sans précédent du Conseil : le projet de résolution sur la Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995. La séance d'aujourd'hui a pour seul objectif de faire pression sur les auteurs du projet de résolution pour qu'ils retirent ce texte, comme l'a demandé hier, dans une lettre, la Mission permanente de la République de Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui est omis toutefois dans cette lettre est que pendant les deux cycles de consultations, la Serbie n'a formulé aucune observation de fond et n'a proposé aucun amendement. Au cours de l'une de mes discussions avec l'un des représentants de la Serbie, on m'a dit que cette délégation ne pourrait participer aux négociations sur le texte que si un seul mot était supprimé : « génocide ». La culture de commémoration des victimes du génocide de Srebrenica n'est pas, et ne doit pas être, une culture du déni, mais une culture de la mémoire, pour que le génocide ne se reproduise jamais.

La Bosnie-Herzégovine est Membre à part entière de l'ONU depuis son indépendance, au même titre que la Slovénie et la Croatie, qui ont été admises à l'ONU le même jour, et nous avons l'obligation de respecter et d'exécuter les jugements juridiquement contraignants rendus par les cours permanentes et les tribunaux spéciaux des Nations Unies. Dans l'article IX de l'Accord de paix de Dayton, les parties – la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Yougoslavie, et plus tard la Serbie et le Monténégro – se sont engagées à coopérer « dans l'enquête et la poursuite de crimes de guerre et autres violations du droit international humanitaire ».

Je veux être très clair : la présidence de la Bosnie-Herzégovine – avec ou sans consensus – ou toute autre personne, qu'il s'agisse d'un ministre ou d'un ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine, ne peut participer à des discussions sur Srebrenica qui nient purement et simplement le génocide qui y a été commis, pas plus qu'elle n'a l'autorité de remettre en question ou de passer outre les décisions finales rendues par les institutions judiciaires des Nations Unies. Pour ce faire, il faudrait amender l'Accord de paix de Dayton, la Constitution, et enfin, le Code pénal de la Bosnie-Herzégovine, qui interdit d'approuver, de nier ou de justifier publiquement le crime de génocide.

Par conséquent, toute action contraire au Code pénal de Bosnie-Herzégovine constitue une infraction pénale dans mon pays. À titre d'exemple, hier encore, la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine a confirmé les accusations portées par le Procureur de l'État pour ces motifs contre une personne qui, en juillet 2023, lors de funérailles et d'une commémoration à Srebrenica, s'est ouvertement livrée à des activités qui constituent un discours de haine et un déni de génocide en rapport avec les verdicts de génocide rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour de Bosnie-Herzégovine. Nous ne pouvons pas non plus comprendre la proposition de la Serbie selon laquelle nous devrions essayer de parvenir à un accord au niveau régional concernant Srebrenica, étant donné que dans la déclaration adoptée en 2010 par le Parlement de la Serbie,

« L'Assemblée nationale de la République de Serbie condamne fermement le crime commis contre la population bosniaque à Srebrenica en juillet 1995, tel que cela a été déterminé par l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice ».

Le génocide commis à Srebrenica n'est pas une question d'opinion, mais un fait historique et judiciaire confirmé par les jugements et arrêts de la Cour internationale de Justice et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les jugements définitifs rendus par les plus hautes institutions judiciaires des Nations Unies ont confirmé qu'un génocide a été commis contre les Bosniaques à Srebrenica, une zone de sécurité établie par l'ONU. Il s'agit de décisions judiciaires qui ne peuvent être effacées de l'histoire de l'humanité ni faire l'objet d'un débat au niveau national, régional ou mondial. Ces jugements sont précisément la seule base sur laquelle se fonde la proclamation de la journée internationale et le fait que le projet de résolution met exclusivement l'accent sur Srebrenica et sur ce qui s'est passé en 1995. Les discours qui continuent de minimiser le génocide commis à Srebrenica et d'en réduire l'importance font le jeu des forces destructrices qui s'en prennent à notre pays et à notre peuple. Ils incitent à des tensions interethniques qui sapent tous les efforts sincères de réconciliation dans le pays et la région. C'est précisément la raison pour laquelle les Balkans demeurent une région instable et la Bosnie-Herzégovine n'a pas pu surmonter les conséquences du conflit dans les années 1990.

Une fois de plus, je voudrais dénoncer l'idée selon laquelle le projet de résolution est une question controversée qui non seulement doit faire l'objet de discussions et de négociations dans mon pays et dans la région, mais

qui menace également la paix et la stabilité à ces deux niveaux. Contrairement aux idées qui sont avancées pour bloquer le projet de résolution, je voudrais mettre en exergue son objectif fondamental : instaurer une paix pérenne et promouvoir le processus de justice, de vérité et de renforcement de la confiance en Bosnie-Herzégovine et dans les Balkans occidentaux.

Et à ce sujet, je suis tout à fait d'accord avec notre voisin, la République de Serbie, pour dire que nous avons besoin d'un débat sur la question. Oui, nous sommes plus que disposés à en discuter. Nous devons simplement discuter de la manière d'exécuter les jugements rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour internationale de Justice, de la manière d'assumer le passé et de la manière de construire ensemble un avenir meilleur. La protection institutionnelle offerte par l'héritage et la jurisprudence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de la Cour internationale de Justice protège simultanément les valeurs civilisationnelles et les principes fondamentaux qui constituent notre socle, en tant que Nations Unies, et est un avertissement qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour ce crime grave.

Le processus de réconciliation doit permettre à la société dans son ensemble de se relever et de faire face au passé, notamment en reconnaissant que le génocide et d'autres crimes ont été commis, en rendant hommage aux victimes et en sanctionnant les criminels, mais également en recherchant une issue à même de promouvoir la paix et la justice. Nous accueillerions donc favorablement une approche constructive de la part de la Serbie en vue d'atteindre cet objectif. Cependant, depuis 30 ans, nous sommes confrontés au déni des actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis pendant le conflit armé, et nous faisons face à des individus et des autorités publiques qui remettent ouvertement en question la légitimité des jugements rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les tribunaux de la Bosnie-Herzégovine, et qui honorent ou glorifient des criminels de guerre condamnés.

Au lieu de reconnaître qu'il s'agit de l'un des chapitres les plus abjects de l'histoire contemporaine de l'Europe et d'œuvrer à la réconciliation, de nombreux hommes politiques et personnalités publiques de premier plan en Bosnie-Herzégovine et en Serbie attisent les flammes du nationalisme et sèment délibérément les graines de la haine. Nombreux sont ceux qui n'ont pas retenu les enseignements de Nuremberg et qui ne comprennent absolument pas quel était de l'objectif du TPIY et de son travail.

Je tiens tout particulièrement à souligner que le projet de résolution concernant le génocide de Srebrenica n'est pas une menace pour le peuple serbe, mais plutôt pour certaines personnes nommément désignées, notamment en ce qui concerne les huit jugements du TPIY qui contiennent des verdicts de culpabilité pour le crime de génocide commis à Srebrenica en 1995. Il n'y a pas de nations génocidaires. Il n'y a que des criminels qui sont responsables de génocide.

Le déni est la dernière phase du génocide ; il dure tout au long du génocide et se perpétue toujours après. Il s'agit d'une forme de profanation des morts, d'une violation de l'une des normes humaines les plus fondamentales. Il nous brutalise et facilite la répétition des atrocités. Est-ce là le type de société que nous souhaitons laisser à nos enfants, une société dans laquelle la négation des génocides ne peut que conduire à leur répétition ?

Je le dis à tous les membres de cette salle : la négation du génocide perpétré à Srebrenica et alentour ainsi que la glorification des criminels de guerre condamnés par la justice portent chaque jour atteinte à la dignité des témoins qui ont survécu au génocide. Cela déshumanise les rescapés et les victimes et les prive de reconnaissance et de justice. Cela entrave la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et, *in fine*, toute possibilité de réconciliation. La culture de la mémoire des victimes du génocide de Srebrenica n'est pas et ne doit pas être une culture du déni, mais une culture de la mémoire pour que le génocide ne se répète plus jamais.

Continuer à minimiser le génocide de Srebrenica fait le jeu des forces extrêmement destructrices dirigées contre mon pays et notre peuple. Cela sape toutes les tentatives sincères de réconciliation dans le pays et dans la région. C'est précisément la raison pour laquelle les Balkans restent une région instable, comme certains le disent, et que la Bosnie-Herzégovine n'a pas été en mesure de surmonter les conséquences du conflit des années 90. C'est ce qui fait obstacle à la réconciliation et à la paix en Bosnie-Herzégovine. En fait, le déni de génocide sème la discorde et la défiance entre les peuples et augmente ainsi les risques de conflits dans la société et entre les pays, et s'il se poursuit sans que rien ne soit fait pour y mettre un terme, il continuera à créer un terreau fertile pour de futurs génocides. Protéger la vérité contre les négationnistes et rendre justice aux victimes du génocide de Srebrenica est le meilleur moyen d'empêcher que des génocides ne se reproduisent.

L'ONU a reconnu les erreurs qu'elle avait commises concernant la Bosnie-Herzégovine. Le Secrétaire général Kofi Annan a souligné la culpabilité de la communauté

internationale en déclarant que Srebrenica représentait la plus grande honte de l'histoire de l'ONU. Les erreurs commises ne peuvent plus être corrigées, mais nous avons l'obligation d'en empêcher de nouvelles, ensemble. Si l'ONU a fait ces erreurs en 1995, nous ne devrions pas les refaire en 2024. Jamais plus !

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Đurić (Serbie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil au nom de la République de Serbie.

Je prends la parole devant le Conseil aujourd'hui car mon pays continue de protéger l'Accord de paix de Dayton, de protéger la paix et la stabilité dans la région des Balkans, mais aussi de protéger la mémoire et la dignité de plus de 100 000 victimes de la guerre civile sanglante en Bosnie-Herzégovine. Toutes ces victimes, quelles que soient leur nationalité, leur race ou leur religion, méritent une justice égale, un traitement égal et un souvenir et un respect égaux devant la communauté internationale.

Mon pays a toujours appuyé l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que l'intégrité et les compétences de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

En même temps, je veux prendre la défense des générations futures, qui méritent bien mieux que d'être obligées de descendre dans des tranchées idéologiques ou réelles, creusées pour elles par les échecs des générations précédentes, et de vivre dans un système où la haine et l'intolérance sont perpétuées *ad nauseam* et leur sont inculquées de force. Au vu de toute l'amertume qui a de nouveau envahi cette salle, je me sens obligé de m'incliner, également et sans équivoque, au nom du pays que je représente, devant toutes les victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur race ou de leur religion.

Cela étant fait, je voudrais demander à tous ceux qui ont proposé à l'Assemblée générale le projet de résolution inopportun et non coordonné sur Srebrenica (A/78/L.67) de réfléchir profondément une fois de plus à leur initiative qui sème la discorde. Le fait même que ce projet de résolution, lancé sans consensus au sein de la Bosnie-Herzégovine, comme nous l'avons entendu de la bouche de S. E. Mme Željka Cvijanović, en violation claire et flagrante de son ordre constitutionnel, et qui a provoqué, au lieu d'une réconciliation, la convocation d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité, devrait suffire pour que ses auteurs retirent le texte proposé et remettent l'ouvrage sur le métier.

Pour évaluer l'ampleur de la menace que pourrait représenter le fait de rouvrir ainsi des plaies non cicatrisées, rappelons qu'il y a 35 ans, l'un des principaux éléments déclencheurs de l'éclatement sanglant de l'ex-Yougoslavie a été le fait que des dirigeants politiques irresponsables des trois camps, quelques mois à peine avant que les premières victimes ne tombent, ont commencé à exhumer les corps des victimes de la Seconde Guerre mondiale qui, à l'époque, s'était déroulée 50 ans plus tôt. La guerre en Bosnie-Herzégovine a pris fin il y a 29 ans, mais les tensions ethniques qui ont déjà éclaté en Bosnie-Herzégovine à cause du projet de résolution, et en raison de l'absence d'un processus de rédaction transparent et inclusif et d'un contenu équilibré et mutuellement acceptable, font des ravages dans le pays et parmi les peuples qui ont tant souffert. Tout cela s'ajoute aux divisions créées au sein de la communauté internationale, sur un sujet qui devrait être à la fois fédérateur et universellement défendu.

Qu'est-ce qui a donc provoqué une réaction aussi négative ? Je vais être très clair et très concret. Le projet de résolution sur Srebrenica a été rédigé, proposé et parrainé par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, sans le consentement juridiquement requis de la présidence tripartite de la Bosnie-Herzégovine. Au contraire, cela s'est fait presque dans le plus grand secret, sans consulter l'entité serbe de Bosnie-Herzégovine ni ses représentants élus, et sans chercher à reconnaître les plus de 100 000 autres victimes de la guerre qui a mis fin à l'ex-Yougoslavie.

Le projet de résolution a été rédigé sans aucune consultation régionale, en dépit des exigences de respect élémentaire entre les nations et des bonnes pratiques établies, contrairement à ce qui avait été fait au moment de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur le génocide rwandais en 2003 (résolution 58/234 de l'Assemblée générale). En outre, l'Article 12 de la Charte des Nations Unies dispose clairement que les questions examinées par le Conseil ne doivent pas être tranchées par l'Assemblée générale, ce qui fait de la résolution proposée un empiètement direct sur les compétences du Conseil. Le projet de résolution a une portée limitée et ne rend pas justice à la grande majorité des victimes de la guerre.

Je vais être très clair : la République de Serbie n'a cessé de condamner tous les crimes commis dans le cadre de ce conflit tragique, et en particulier le massacre de Srebrenica, un massacre effroyable qui se distingue par son ampleur et sa cruauté. En 2010, l'Assemblée nationale de la République de Serbie a adopté une déclaration condamnant le crime de Srebrenica. De hauts responsables de la République de Serbie, dont deux présidents ultérieurement élus, ont rendu

hommage aux victimes au centre commémoratif de Potočari à plusieurs reprises et ont participé aux commémorations à l'ONU à New York. La République de Serbie condamne vigoureusement et sans équivoque la négation de tous les crimes commis en Bosnie-Herzégovine. Je tiens toutefois à poser ici une question simple aux pays à l'origine de ce projet de résolution, qui passe sous silence tant de victimes de crimes effroyables dont tout être humain devrait avoir honte. Qu'entendent-ils dire aux personnes présentes dans cette salle : les sœurs Duška et Svetlana Stanić, de Duvno, qui n'avaient que 6 et 8 ans lorsqu'elles ont été torturées et maltraitées dans le camp de prisonniers de Raščani – leur seul crime était d'être nées serbes ; ou Rajko Draganic qui, en rentrant chez lui, à Brđani, dans la municipalité de Konjic, avec sa fille, a retrouvé sa femme et ses parents massacrés ? Qu'entendent-ils dire aux citoyens de Bosnie-Herzégovine, comme Dušan Magazin, de Živašnica, qui est ici aujourd'hui et dont les parents ont été égorgés alors qu'il était encore enfant ? Ces victimes méritent-elles moins d'être honorées ?

Les familles de nombreuses victimes ont toujours du mal à se faire entendre et à se voir reconnues. Depuis 29 longues années, elles quémangent vérité et justice, et nous voulions leur donner l'occasion de partager leurs témoignages durant la manifestation d'aujourd'hui, intitulée « Plaider pour une justice égale pour toutes les victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine, seule voie vers la réconciliation ». Ce sont elles qui comprennent le mieux la douleur de toutes les victimes et de leurs familles, qu'elles soient bosniaques, croates ou serbes. Je le répète : il ne faut pas oublier qu'une justice égale pour toutes les victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine est la seule voie qui mène à une paix, une stabilité et une réconciliation durables.

Contrairement à ce que nous disent certains des coauteurs du texte, la véritable motivation de ce projet de résolution clivant et dangereux a été révélée par M. Elmedin Konaković, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, qui a déclaré publiquement il y a quelques jours : « Cette Serbie ne mérite rien d'autre que le mépris, et elle ne mérite pas qu'on lui tende la main de la coopération ». Et de poursuivre en proclamant agressivement que son régime ethno-nationaliste entendait rouvrir les procédures judiciaires contre mon pays et que la réconciliation et les relations de bon voisinage ne faisaient pas partie de son programme.

Dans le cadre de cette discussion consacrée à ces questions difficiles, nous devons prendre acte des difficultés de notre passé, mais choisir une voie constructive pour l'avenir. Notre région doit être unie non pas par des griefs d'antan, mais par nos objectifs communs de prospérité. Il est

impératif que nous nous attachions ensemble à épanouir les talents et à conquérir de nouveaux marchés. Il suffit de voir le nombre stupéfiant de personnes qui quittent les deux entités de Bosnie-Herzégovine, et en particulier la Fédération. Cet exode soulève une question de taille : qui restera-t-il, si nous persistons à rouvrir de vieilles blessures ? Peut-on vraiment croire que tant de victimes de la guerre, si elles pouvaient parler, accepteraient d'être exploitées avec tant de futilité à des fins politiques ? Je suis personnellement convaincu qu'elles ne voudraient pas que notre région soit enfermée dans un cycle de haine interethnique prétendant faire vivre la mémoire du passé. Seraient-elles heureuses de voir leur patrie enlisée dans l'amertume, ou préféreraient-elles que nous honorions leur mémoire en œuvrant à un avenir pacifique ?

Cela m'amène à évoquer une conversation poignante que j'ai eue hier avec un dignitaire étranger, un représentant permanent à l'ONU. Il s'est dit sidéré de notre obsession des conflits passés et a souligné à juste titre qu'il est impossible de panser de vieilles blessures si nous les rouvrons sans cesse. Il préconise que nous laissions le passé à sa place et que nous nous concentrions sur le présent et l'avenir. C'est pourquoi j'invite instamment le Conseil à tenir compte non seulement du chemin parcouru, mais aussi du cap que nous nous sommes fixé. Nous devons éviter les chausse-trappes dans lesquelles les générations précédentes sont tombées. Ne semons pas les graines de la discorde car elles pourraient envahir les générations futures. La guerre en ex-Yougoslavie trouve son origine dans l'exploitation de griefs anciens. Nous ne pouvons pas laisser cela en héritage. L'heure est venue d'abandonner les projets de résolution qui ne peuvent que cliver. Au lieu de déterrer d'anciennes fosses et tranchées, rédigeons un nouveau projet de résolution de l'Assemblée générale qui réunira le consensus en Bosnie-Herzégovine et dans la région, qui nous mènera vers l'avenir, vers la réconciliation, vers la collaboration et l'amitié, vers le développement et la prospérité, car c'est dans notre région que se trouve le potentiel de développement le plus élevé d'Europe.

Pour terminer, retirons dès à présent le projet clivant de résolution sur Srebrenica et engageons-nous à emprunter une voie de respect mutuel et de traitement égal pour toutes les victimes. Cessons d'appliquer une hiérarchie des victimes, abandonnons le revanchisme de nos discours politiques. Nous devons à nos peuples et à nos enfants de tracer une voie de réconciliation et de progrès partagé. Pour citer l'archevêque Desmond Tutu,

« il n'existe pas de raccourci ou de prescription simple pour cicatriser les blessures et les divisions d'une société après des violences prolongées. Créer

un climat de confiance et de compréhension entre anciens ennemis est un défi extrêmement difficile à relever ».

Employons-nous donc ensemble à relever ce défi. Rendons justice à tous et toutes ; donnons-nous le temps de panser les blessures ; forçons un consensus sur la manière de dépasser les divisions et de faire en sorte que le douloureux passé de notre région ne se reproduise plus et ne puisse plus jamais se reproduire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons largement dépassé le temps imparti. Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à féliciter la Bosnie-Herzégovine de l'étape majeure qu'elle a franchie en mars avec l'ouverture des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne. La Croatie appuie sans réserve cette décision du point de vue politique et diplomatique et apporte son assistance technique, et elle continuera d'accompagner la Bosnie-Herzégovine dans son parcours vers l'Europe. Les avancées réalisées dans le cadre du processus d'intégration à l'Union démontrent clairement à quel point le pays peut progresser dès lors que la volonté politique et une coopération adéquate sont là. Nous tenons tout particulièrement à saluer l'action du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, emmené par sa présidente, Borjana Krišto, qui a joué un rôle crucial dans ce processus.

Ces progrès prouvent que le cadre constitutionnel et politique en place en Bosnie-Herzégovine est suffisant pour faire avancer le pays si le dialogue prévaut, si la coopération remplace les divisions et si le compromis n'est pas considéré comme un échec, mais comme une réussite commune. Les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine ont fait la preuve de leur capacité à faire avancer le pays dès lors qu'il existe un dialogue et une coopération politiques véritables, en particulier entre les représentants politiques des trois peuples constitutifs. Nous devons appuyer et encourager ces progrès. La communauté internationale joue toujours un rôle positif notable en Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, il appartient aux peuples de Bosnie-Herzégovine et à leurs dirigeants politiques légitimes d'assumer la responsabilité de l'avenir et du bien-être du pays.

Nous encourageons tous les habitants de Bosnie-Herzégovine à se concentrer sur l'intégration européenne et sur les autres réformes nécessaires. Il s'agit notamment de la réforme électorale, qui doit établir une égalité réelle entre les peuples constitutifs – Croates, Bosniaques et Serbes – et garantir les droits fondamentaux de tous

les citoyens, car c'est la pierre angulaire de la stabilité politique. C'est crucial pour honorer les aspirations des citoyens de Bosnie-Herzégovine, pour faire avancer le pays sur la voie de l'intégration dans l'Union européenne et pour assurer un avenir meilleur pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : M^{me} Cvijanović a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Nous avons dépassé le temps imparti, et je ne peux lui accorder que deux minutes. Je lui donne maintenant la parole.

M^{me} Cvijanović (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que M. Schmidt et moi-même sommes ici à titre privé ou personnel, ce qui n'a rien d'étrange, nombreux étant ceux qui n'ont pas reconnu M. Schmidt comme Haut-Représentant, puisqu'il ne remplissait pas les critères énoncés à l'annexe 4 de l'Accord de Dayton. C'est là mon premier point.

Mon second point, c'est que je ne représente ici que moi-même, et pas la présidence dans son ensemble, et il en ira de même de mon collègue qui se joindra au Conseil dans 14 ou 15 jours, pour le débat périodique sur la Bosnie-Herzégovine. Il ne représentera que son point de vue et non celui de la présidence. En effet, pour présenter la position de la présidence, il faut engager des consultations au préalable et concilier les perspectives, entre autres facteurs du même acabit. Donc, pour être claire, il est inutile d'insister sur ce point, car nous en sommes parfaitement conscients.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Lagumdžija d'avoir lu mes lettres. C'est une très bonne chose de savoir qu'il lit mes lettres, même s'il ne les transmet pas à leurs destinataires, contrairement à ce qu'il fait lorsqu'il s'agit de mes collègues, tels que M. Bećirović, dont il envoie régulièrement les lettres, de sorte que ses lettres sont effectivement lues par les missions des membres.

C'est également une très bonne chose que l'Ambassadeur Lagumdžija ait évoqué les forces armées de la Bosnie-Herzégovine, car elles font partie de la défense. En ce qui concerne la défense, je me dois de souligner que la présidence de la Bosnie-Herzégovine est en charge de la défense. Il s'agit de notre responsabilité, et d'une question sur laquelle nous nous prononçons par consensus. Il est très étrange que, sachant que nous devons décider par consensus, personne n'ait réagi à tout ce que j'ai dit ici. J'ai en l'occurrence cité les propos du Ministre de la défense de la Bosnie-Herzégovine, Zukan Helez, ainsi que ceux du Ministre de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Ramo Isak, qui a ouvertement menacé de recourir à la

violence et à la guerre. Ils ont parlé de mener des guerres impliquant des chars pour combattre la Republika Srpska. Ils ont fait part de leurs idées, à savoir créer des camps spéciaux, introduire une force de réserve et organiser une formation au maniement des armes et d'autres choses de ce genre dans nos écoles. Tous ces projets ne peuvent se concrétiser sans consultation préalable avec la présidence de la Bosnie-Herzégovine ni sans son approbation préalable. C'est donc un point sur lequel je dois insister. Je suis vraiment désolée de constater que M. Schmidt, par exemple, n'a pas fait de commentaire à ce sujet.

Je suis également très triste d'entendre que les personnes présentes dans cette salle, qui représentent des gouvernements, ne parlent que de la Republika Srpska et de Milorad Dodik. Par exemple, j'écoutais attentivement...

La Présidente (*parle en anglais*) : Je demanderais à M^{me} Cvijanović de bien vouloir conclure son intervention, car elle parle depuis plus de deux minutes.

M^{me} Cvijanović (*parle en anglais*) : Lorsque le Président français, M. Macron, parle de jihadistes en Bosnie-Herzégovine et qualifie le pays de bombe à retardement, je pense que cela mérite plus d'attention que ce qui a été déclaré par des responsables ou des représentants de la Republika Srpska ici, et ce n'est pas quelque chose que l'on aime entendre. Mais nous parlons de la réalité, de la nécessité de ne pas violer la Constitution, car nous avons l'obligation de ne pas la violer.

Il y a beaucoup d'autres choses dont je voudrais parler, mais je comprends que le temps est compté et que je ne dispose que de deux minutes. Mais je dois également dire qu'en fin de compte, je suis désormais encore plus convaincue que M. Schmidt...

La Présidente (*parle en anglais*) : Je suis désolée, mais je vais devoir donner la parole à quelqu'un d'autre,

car nous avons largement dépassé le temps imparti. La présente séance ne peut durer que jusqu'à 18 heures, et nous avons dépassé de plus d'une demi-heure le temps qui lui est alloué.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre à nouveau la parole. Je dois juste rétablir les faits. M^{me} Cvijanović a dit que M. Schmidt est ici présent à titre personnel. Au contraire, il est ici dans le cadre de ses fonctions de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, comme l'a indiqué le Secréariat sur la liste des orateurs et oratrices.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois d'avril, je voudrais, au nom de la délégation maltaise, exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentantes et représentants du Secréariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation mozambicaine pour le mois de mai.

La séance est levée à 18 h 35.